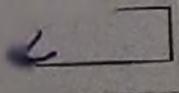




Le
Folklore
Haravancou



Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

JUIN 1971

N° 190

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

Le château féodal de Braine-le-Château
par J.L. Van Belle et
M. Danau 133

Prospections dans les collections du
château-musée de Gaasbeek, série VI
par G. Renson et
M. Casteels 161

Essai sur la statistique général du Dé-
partement de la Dyle (suite)
par le commandant Doucet Ponté-
coulant, Préfet 205

JUIN 1971

N°

190

PRIX : 35 F.

Sur la couverture : Enluminure d'un des albums du Duc de Croy, montrant le château de Braine-le-Château.

Le numéro 190 du

« BRABANTSE FOLKLORE »

contient des études
de G. Renson et M. Casteels (ontdekkingstocht in de verzameling kunstwerken van het Kasteel-Museum van Gaasbeek, reeks VI), de Maurits Thijs (Een terugblik op de legende van de bloedige geconsacreerde hostiën van Brussel, vervolg en slot).

LE CHATEAU FEODAL DE BRAINE - LE - CHATEAU

J.L. VAN BELLE et M. Danau

Le château de Braine-le-Château, dans son écrin de vallées et de coteaux, au cœur des Ardennes brabançonnes, est considéré comme « le plus bel ornement de la riante vallée du Hain ». (1)

Epicentre du village, il y dresse ses tours rudes et sévères et y laisse planer, au milieu des soubresauts de la vie moderne, quelque mystérieux souvenir médiéval, étrange mélange de calme et d'inquiétude, de paix et de force brutale.

Que de questions, souvent laissées sans réponse, soulève-t-il au touriste curieux et séduit par son allure ? Quand fut-il construit ? Par qui ? Pourquoi à cet endroit ? Quelle fut son histoire et celle de ses châtelains ? Quel secret, quelle énigme cachent peut-être ses murs épais ?

Notre brève étude tentera d'apporter quelques éclaircissements à ces multiples points d'interrogation.

I. ORIGINE

L'origine du château, faute de documents, pose encore de nos jours des problèmes complexes voire insolubles. En l'absence de ceux-ci il ne nous reste qu'à lancer, tels des ponts, des hypothèses qui surplombent les vides, comblent les lacunes, structurent les connaissances.

Dès lors, il convient de situer le problème dans ses coordonnées géographiques, topographiques et historiques. Souvenons-nous que le château donna son nom au village. Pas de Braine-le-Château sans... château !

Sous l'Ancien Régime, le territoire de Braine-le-Château était partie intégrante du comté de Hainaut, mais en qualité de marche de celui-ci à la frontière, en pédoncule avancé en plein duché de Brabant (2). Cette situation particulière, génératrice de conflits, comme bien l'on pense, imposait au comte de Hainaut de protéger ces lieux, d'assurer leur défense. Peut-être cet ouvrage défensif faisait-il partie de la « ligne de fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut » (3).



Carte de 1692

Cliché Entre - Sanno et Soignes

(coll. J.P. Cayphas)

Ainsi est né, sans doute, ce château-fort. (4) ! Mais à quelle date ? On peut croire qu'un Castrum fut érigé à Braine vers les années 1050 lorsque le comte de Hainaut devint abbé laïc du chapitre de sainte Waudru de Mons dont Braine faisait partie de l'antique dotation. (5) Toutefois, à notre connaissance, la première mention d'un château remonte à 1110 — « Brane Castelli » — (6).

Gislebert, à la fin du XII^e siècle, parlant de l'inféodation du comté de Hainaut à l'évêque de Liège, Théoduin, en 1071, relate que la « villa de Brania-Castello » ne fut pas comprise dans celle-ci. Ces deux dates semblent donc pouvoir corroborer notre hypothèse.

Ainsi le comte de Hainaut, ou son intermédiaire direct, son avoué, paraît être à l'origine de la construction du château.

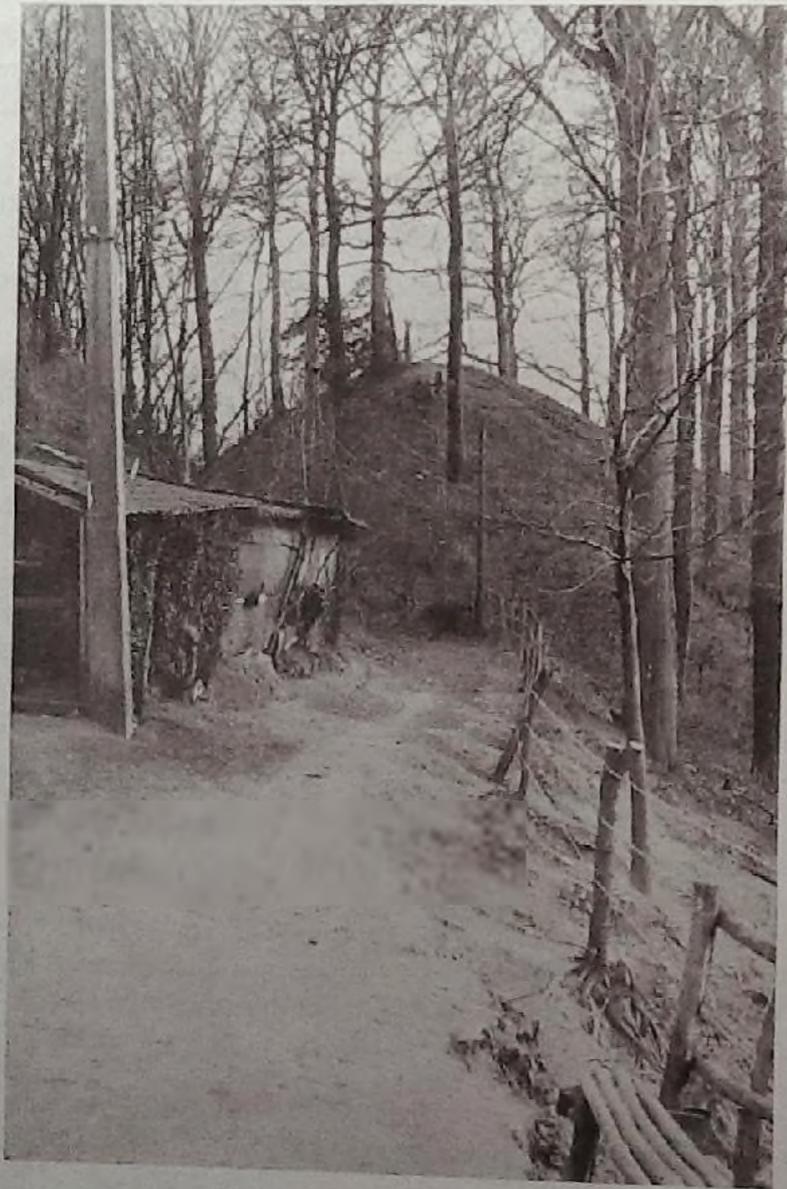
Certes, celui-ci n'avait rien de commun avec celui que nous pouvons admirer de nos jours. Il s'agissait probablement d'une tour carrée en bois, aux seules substructures de pierre, entourée de fossés parfois remplis d'eau. (7) Mais rien ne nous prouve que cette tour-castrum ait été élevée sur l'emplacement exact de l'actuel château. Les constructeurs recherchaient, en ces temps reculés, les éléments naturels de défense qui, unis aux inventions défensives de l'homme, rendraient leur œuvre inexpugnable. Il importait « à la fois d'opposer à l'attaque l'obstacle de la pente et de mieux surveiller les environs ». (8)

Ainsi, dans nos régions de faible relief, recherchaient-ils souvent entre deux vallées, au confluent de deux cours d'eau, un promontoire dont ils coupaient l'extrémité par un fossé. (9)

Les monts, au nord-ouest du château, dits anciennement « Monts du Chasteau » (10) offrent toutes les caractéristiques de ce type de constructions appelées « mottes féodales ». (11)

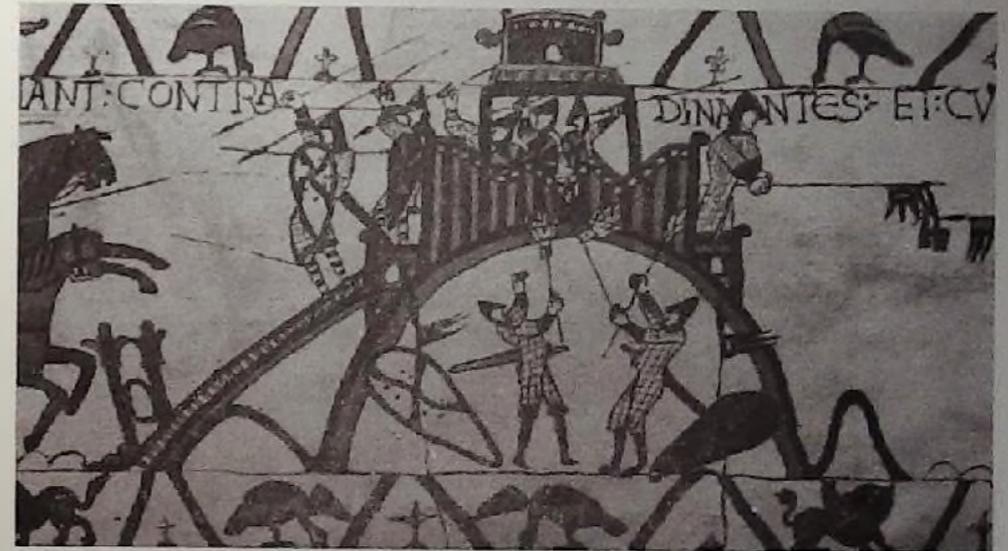
Ne faut-il pas voir là le premier château ? Au demeurant, seules des fouilles sérieuses résoudre ce problème.

La « tapisserie » de la reine Mathilde, à Bayeux, contemporaine de ce « premier château » nous en donne une splendide image. Censée représenter la prise de Dinan (Bretagne), elle nous montre la motte, ceinte d'un fossé, sur laquelle se dresse une palissade en bois qui entoure le réduit central. Comme pour nous convaincre de ce que cet ouvrage défensif était en bois, des assaillants s'efforcent d'y mettre le feu au moyen de torches. (cfr. photo) (11)



Les « Monts ». Extrémité nord-est

(photo A. Baufays)



« Tapisserie de Bayeux »

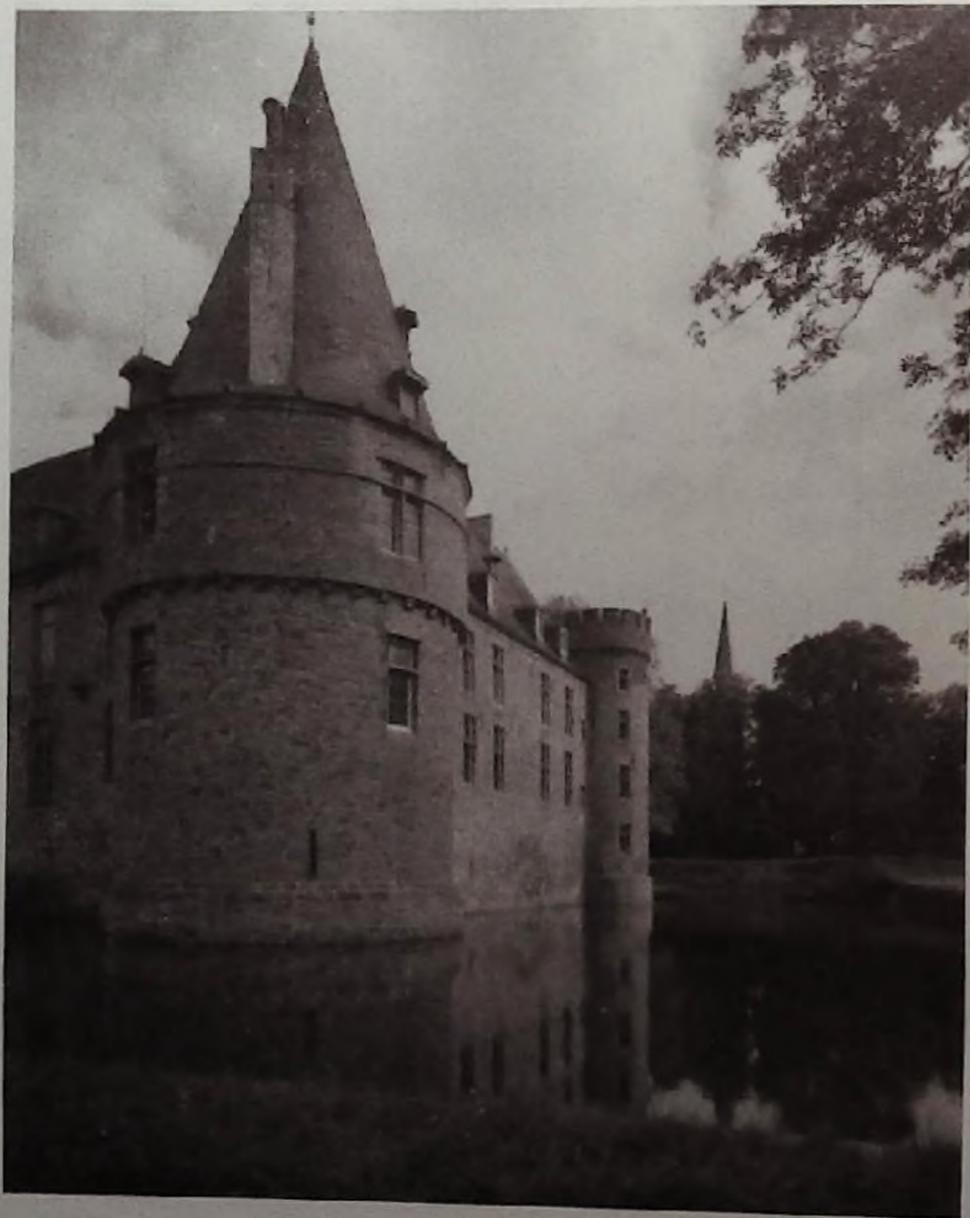
(Photo Debrabanter)

Prise de Dinan

Quant au château actuel, il fut érigé à une date inconnue, probablement dès la fin du XII^e. ou le début du XIII^e. siècle, si l'on tient compte de notre hypothèse. Nul doute, en effet, que lors même qu'un moulin banal existait déjà en 1226, dont nous saluons au passage le récent classement, il n'y ait eu l'ombre tutélaire d'un château, en l'occurrence celui des bouillants seigneurs de Trazegnies.

De plus, l'existence d'un moulin banal suppose, semble-t-il, toute une implantation juridique et administrative difficilement compréhensible en l'absence d'un château.

Sa situation au milieu des marécages, terrains particulièrement appréciés pour la protection qu'ils offraient, le classe parmi le type du Wasserburg ou château aquatique. (12)



Tour : nord-ouest et douves

(photo Arthaud)

Il est probable, que dès cette époque, en plus de la grosse tour il comportait une grande salle séparée de celle-ci (13) Peut-être faut-il voir dans l'actuelle grosse tour à poivrière nord-ouest ainsi que dans une partie de l'aile ouest ou nord des survivances de cette première construction ?

II. EVOLUTION

Dans ce premier château, à l'abri de sa triple barrière d'eau : douves, rivière, marécages, la vie est rude, organisée en fonction de la guerre. Seules commodités : des cheminées dans les chambres et de « l'herbe nouvelle » pour matelas. (14) Cette structure guerrière et cet aménagement austère, le château allait les garder à jamais malgré les importantes transformations dans l'art de la guerre que causèrent l'introduction, au cours du XIV^e. et du XV^e siècle, des armées permanentes et des armes à feu.

L'action de ces facteurs fait perdre aux châteaux forts au cours de cette époque leur invincibilité, leur caractère inexpugnable. Alors qu'ils voyaient disparaître leurs attributs primitifs, la vie devenait plus raffinée.

Sans doute, pendant ces siècles vit-on s'ériger et se développer l'aile ouest et nord pour preuve ces nombreux signes lapidaires du XV^e. siècle marques de tâcheron, maillets surmontés de croix, gravés dans les harpes, pieds-droits et linteaux (15) que l'on trouve dans la cour intérieure et sur la face ouest.



Cour intérieure

(photo le Berrurier)

Au cours du moyen âge, où la guerre était la principale activité des seigneurs, ainsi qu'en ce XVI^e siècle où les luttes pour l'hégémonie en Europe et les guerres de religion allumèrent les rivalités et attisèrent les discordes, le château dut subir bien des vicissitudes, repousser bien des assauts, affronter bien des périls. Mais toujours, par la nécessité de sa situation géographique et par la volonté de ses puissants seigneurs, ses murailles se redressent, ses tours se reconstruisent, son antique puissance se rétablit.

La première représentation connue du château date de l'extrême fin du XVI^e siècle, début XVII^e siècle (16) Tirées des célèbres albums du duc Charles de Croy et exécutées par une équipe d'artistes dont le chef semble avoir été Adrien de Montigny (17) « ces gouaches représentaient à la manière de miniatures richement encadrées, des villes, des villages, des abbayes et des châteaux situés dans le sud des Bas Pays, c'est-à-dire dans les territoires actuels de la Belgique, des départements du Nord et du Pas de Calais. » (18)

Celle de Braine-le-Château représente le village, comme on peut le voir, et le château, vus des monts (nord-ouest). Nous y apercevons une grosse tour à poivrière surmontée d'un colombier, encadrée mais non insérée, dans deux ailes à pignon à pas de moineaux. La façade nord ainsi que la tour est percée de trois registres de fenêtres qui laissent sous-entendre trois étages. Une tour à poivrière plus petite, côté sud-est laisse entrevoir l'existence d'une aile est ou du moins d'un embryon et donc d'une cour centrale, le tout est entouré de douves relativement étroites.

Avant de comparer cette reproduction au château actuel il faut se dire qu'il ne s'agit pas « de demander à une miniature la précision d'une photographie, à un peintre la rigueur d'un archéologue ou d'un ingénieur topographe ». (19) De plus, l'on sait que « les peintres ne se gênaient pas pour réaliser des compositions panoramiques dont les éléments dessinés séparément et sous des angles différents, étaient approximativement regroupés de façon à tenir dans une seule image » (20) De là nombre d'erreurs. Ainsi « la critique la plus sévère doit se contenter d'une exactitude relative ». (21)

Au demeurant cette enluminure participe à ce cortège d'erreurs et d'imprécisions. Considérons, en effet, le moulin banal : il est situé sur la rive gauche du Hain alors qu'en réalité il est et semble toujours avoir été sur la rive droite. De plus une seule roue à aubes est représentée alors qu'il en existait deux. (22) Ainsi vue des monts il ne pouvait apparaître de cette manière.



Enluminure d'un des albums du Duc de Croy

(Min. 90, Gr. 760 - Vienne)

(IV années 1601-1755)

Mais l'artiste, sans doute pour rendre la réalité d'un moulin banal dut le symboliser par la roue à aubes et la rendre visible ce qu'elle n'était pas, en réalité, vue des monts.

Sous ces réserves, nous retrouvons du château actuel : la grosse tour nord-ouest, avec trois registres de fenêtres au lieu de deux et le colombier en moins. La tour ne semble pas, d'après cette gouache, être reliée aux ailes N et O, ce fait est confirmé d'ailleurs par les pignons à pas de moineaux. Est-ce une erreur de l'artiste ou la réalité ? Dans ce cas nous pourrions y voir la tour-donjon primitive, reliée sans doute par une passerelle au corps du bâtiment. (cfr. infra).

Il y a lieu de constater l'absence de la tour sud-ouest. Est-ce un oubli ? Tout comme les pignons des ailes à pas de moineaux qui eux aussi ont disparu, ainsi d'ailleurs qu'un registre de fenêtre.



Aile ouest - Tours nord-ouest et sud-ouest

[photo Arthaud]

Ainsi, à l'une ou l'autre exception près, il est permis de constater que : 1) la structure actuelle du château était déjà en place à la fin du XVIe. siècle.

2) la tour nord-ouest semble avoir été le nœud défensif principal et primitif.

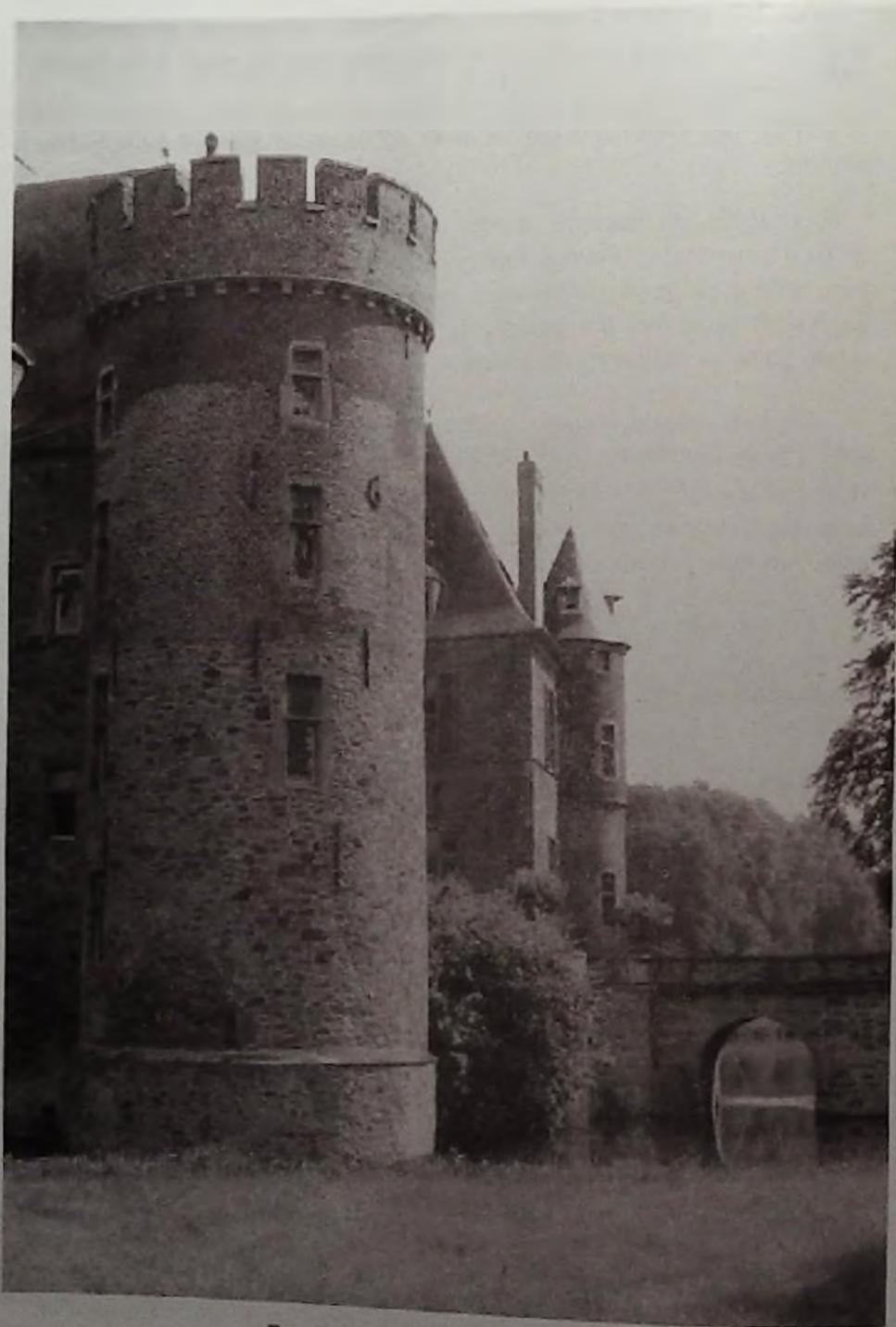
En 1615, soit quelques années plus tard, sous François de Homes, on fit d'importants travaux à l'aile gauche. (24) S'agit-il d'une reconstruction suite à de grands dommages subis au cours de la seconde moitié du XVIe. siècle lors des guerres de religion ? Ou s'agit-il d'une restauration suite aux outrages du temps ?

En tout cas, on travailla à l'ensemble de l'aile gauche comme l'atteste l'unité des signes lapidaires (25) et des matériaux utilisés, on construisit ou reconstruisit la tourelle sud-ouest surmontée certainement d'une poivrière à cette époque, on supprima sans doute les pignons à pas de moineaux en incorporant la tour nord-ouest dans les ailes.

La seconde moitié du XVIIe. siècle, avec l'interminable succession des guerres de Louis XIV, fut particulièrement pénible pour nos régions. A plusieurs reprises les habitants durent abandonner le village pour se réfugier dans les bois et le château fut attaqué, investi, occupé, saccagé.

L'aile gauche (côté est) incendiée en 1668 par les troupes françaises (26) fut reconstruite 13 ans plus tard en 1681 (comme nous l'indique l'ancrage) sous Eugène Ferdinand, comte de Tours et Tassis (27). Ce fut probablement lui qui aménagea la cour intérieure que vint orner une façade de style baroque. On fit appel pour son ornementation en pierre à l'un des plus grands tailleurs de pierre de l'époque, Pierre Winck, dont nous trouvons la marque ou signe lapidaire à plusieurs endroits. Sa réputation à l'intérieur de sa corporation devait être grande puisqu'il travailla à la maison des « Quatre couronnés » à la grand'place de Bruxelles, qui groupait les tailleurs de pierre, les sculpteurs et les maçons. (28)

La première moitié du XVIIIe. siècle allait être bien plus calme. Peu de guerres, peu d'exactions. La seconde moitié, quant à elle, connaîtrait les soubressauts de la Révolution française. En 1794, après l'invasion de notre pays par les troupes révolutionnaires françaises, les biens du prince de Tours et Tassis à Braine furent frappés de séquestre et furent mis à la disposition de la nation en vertu d'un arrêté du 9 frimaire de l'an III (30 novembre 1794). Le mobilier du prince fut enlevé et vendu au profit de la république. (29)



Tour - sud-ouest et Tourelle sud-est

(photo Arthaud)

Sans doute depuis 1754, date à laquelle les princes de Tours et Tassis établirent leur résidence à Ratisbonne (30), le château était-il inoccupé. Il allait subir, sous la triple action du temps, de l'homme et des éléments, mille et un sévices, mille et une déprédations, qui allaient le livrer le 28 mars 1835 au comte Eugène Gaspard de Robiano dans un piteux état que ne rendent guère les gravures d'époque.

Toitures délabrées, douves à demi comblées, intérieur saccagé, parc embroussaillé, le château exigeait une importante restauration qui lui donnerait son aspect actuel.



Tour sud-ouest

(photo Arthaud)



Château en 1849

(Tiré de Stroobant cc.)



Dessin original attribué à E. Van Bommel

[6 août 1849]

Sous l'action de Léon de Robiano, fils du sénateur Eugène Gaspard, les travaux allaient être menés à bonne fin.

Dès 1835, les fenêtres furent élargies et permirent au soleil d'égayer, plus à loisir, les pièces sombres et austères. La tourelle sud-ouest verra sa poivrière, en mauvais état, remplacée par des créneaux.

Vers 1845, le comte de Robiano fit aménager à l'extrémité de l'aile gauche, une chapelle de style ogival éclairée par deux fenêtres percées dans la façade nord et ornées de verrières de Capronnier, en grande partie détruites par le bombardement des avions allemands le 15 mai 1940. Ces vitraux représentaient St Eugène et St Charles Borromée. (31) On n'en voit aujourd'hui que quelques lambeaux. A l'intérieur de la chapelle on peut admirer un retable en bois sculpté à cinq compartiments qui reproduisent les principaux épisodes de la vie du Christ. (32) Ainsi qu'une splendide Madone de Cambrai.

Dans la grosse tour nord-ouest qui jouxte la chapelle, se serait trouvée jadis la «chambre de justice». On y voit encore dans la voûte une ouverture ou trappe par laquelle on jetait les condamnés dans les oubliettes situées le long du souterrain qui, selon la tradition, sillonnait la campagne en direction de Gaesbeek. (33)

Faut-il rappeler que les seigneurs de Braine étaient avant tout seigneurs de Gaesbeek, ce qui expliquerait la direction du souterrain et qu'ils avaient droit de haute et basse justice (cfr. le pilori). La grosse tour accueille aujourd'hui la bibliothèque du château. Le souterrain menaçant ruine fut comblé par les de Robiano lors de la restauration.

Les douves élargies, agrandies, curées, furent prolongées vers l'Est et donnent désormais au parc un joli plan d'eau au centre duquel se trouve un îlot couronné d'arbres où plane un romantisme désuet. Elles sont alimentées par des sources jaillissant à l'Ermitage et dont l'eau est amenée par une très ancienne canalisation en plomb datant encore des Tours et Tassis.

Le parc, lui aussi, fut l'objet de grands soins et bientôt pelouses et parterres remplacèrent broussailles et orties. Des hêtres rouges furent plantés pour briser l'emprise de la dominante verte ; ils créent, l'automne venu, quelques taches de rouille étincelant au soleil couchant.

On peut voir aussi, le long du mur d'enceinte, un vieil if plusieurs

fois centenaire qui selon la tradition, aurait été planté en 1568 par Martin de Hornes le jour de l'exécution, par le duc d'Albe, de son parent Philippe de Montmorency, comte de Hornes. (34)

La tradition veut encore que l'érable du Canada à la stature majestueuse et à la circonférence imposante (plus de 6 m. à 1.30 m. du sol) sous la ramure duquel viennent chaque année, lors du retour de la procession, se désaltérer les cavaliers de Notre Dame au Bois, soit un don de Choiseul, le célèbre ministre de Louis XV, au prince de Tours et Tassis. Parmi les six premiers spécimens importés chez nous, cinq auraient été donnés au prince de Ligne pour son château de Belœil et le sixième au prince de Tours et Tassis pour son château de Braine. On rapporte qu'il serait le seul survivant des six.

Parc, douves, murailles et tours, comme ce bref aperçu a tenté de le montrer, ont subi au cours des ans de multiples transformations, mais le caractère original du château fut préservé et il demeure encore aujourd'hui le château fort de plaine qu'il fut en ces temps héroïques.

III. LES SEIGNEURS

Evoquer le passé d'un château sans rappeler au passage l'existence et la vie de ses châtelains, serait oublier qu'il ne fut érigé, ne se développa et ne subsista que par leur volonté.

Emblème de leur puissance, témoin de leur prestige, ses orgueilleux seigneurs le protégeaient, l'entouraient de mille et une sollicitudes.

Les premiers seigneurs de Braine semblent avoir été les membres de la famille des belliqueux barons de Trazegnies, guerroyeurs à tous crins, faisant flèche de tout bois, profitant également des guerres civiles et des croisades. Otton III semble être le plus représentatif, on lui doit sans doute la construction du moulin dans les premières décades du XIII^e siècle.

Au début du XIV^e siècle la seigneurie de Braine passa aux mains des Houdain, Jean de Houdain allait dans un acte maintes fois rappelé et repris dans la suite, confirmer les droits des habitants du village. Voici le texte de cet acte, un des plus importants pour l'histoire du village : (34 bis).

« Nous Jehan de Housdaing, chevalier, sire de Braine le Castial et
» medame Magriete me femme, a tous chiauls ki sont et ki a venir sont,
» et ki chrest presens escrit verront ou orront, salut et connaissance de
» veriteit. Nous faisons scavoir que tous chiels de Braine le Castial et
» Hault Yterne, et tous chiels qui sont manans en deans nostre aven-
» werye de Braine le Castial, ne nous doint riens, nulle chose, fors nos
» drois, chens et nos droicteur en ces, et vingt livres de blan en monnoie
» au vaillant par an a le Saint Remy, pour les mortes lingnes des bos
» de Braine et pour toutes aiseminches de le ditte ville de Braine le
» Castial et Hault Yterne, et de par toute nostre avenwerye de le
» ditte ville de Braine le Castial : et pour nulle aultre chose plus jamais,
» a nuis jours, nous ne nostre oir, nous ne leur poons, ne ne devons de-
» mander, si faire ne le veulent de leur inspine que voluntét. Et si nous
» approvons pour nous et pour nos oirs, ke parmi chou devant dit, nous
» devons estre à iauls tous ammiaubles sires et dames, et faire a iauls
» tous ammiaubles sires et dames, et faire a iauls tous comces bons
» sires et bonnes dames faire doivent a leurs gens : quar a teuls us et
» coustumes, comme la devant encheste escrit sont ordonnest, diviset et
» inscrist, les ont tenus et ont mis leur hon singneur aultre pardevant
» nous : siloist devoir noble homme vallant messire Hustasses de Hakin-
» nes et messire Hoste sire de Trassignis, et a teuls us et coustumes come
» ils les tinrent come bon seigneur par devant yceulx, a teuls us et
» coustumes nous les devons et volons tenir et maintenir nous et oir a
» tous jours et come bon seigneur ossi insi. Et pour chou que chi soit
» ferme chose et stable a tous jours, nous leur en avons donné ceste
» presente chartre, saillée de nostre propre saial en tesmoignage de ve-
» riteit. Ki fu faite et donnez lan del incarnation de Nostre Seigneur
» Jhesu Christ, mil trois cens et deus, au mois de mars ». (35)

Faute de descendance directe les biens de Braine passèrent aux Walcourt, Thierry de Walcourt fut un des plus infatigables guerroyeurs de son temps (36). En Angleterre, en 1327, avec le roi Edouard III, on le voit en 1340 combattre au Quesnoy contre les français, pour finir par périr sous les lances des Frisons à Staveren en 1345. (37)

La seigneurie passa, par mariage, vers la fin du XIV^e siècle aux mains de la famille d'Abcoude. Guillaume d'Abcoude (1381-1400) seigneur de Gaesbeek, est connu pour son esprit belliqueux et l'assassinat de l'échevin bruxellois Evrard t'Serclaes en 1388 (38). Lorsque les Bruxellois se vengèrent en incendiant le château de Gaesbeek, le château de Braine devint pour la famille le refuge et la retraite. Jacques d'Abcoude

vendit Braine le 21 juin 1434 à son cousin Jean de Hornes qui allait le conserver dans sa famille plus de 230 ans.

Il serait trop long ici et superflu de rappeler tous les illustres personnages que comporte la généalogie de cette famille. Retenons au passage Maximilien de Hornes (1506-1543) (39) chambellan de Charles Quint et chevalier de la Toison d'Or. On lui doit le pilori monument unique en Europe. Dans l'église de Braine se trouve un gisant qu'il y a tout lieu d'identifier comme étant le mausolée de ce seigneur. Dans la seconde moitié du XVI^e. siècle ses successeurs allaient jouer un rôle important dans la lutte politico-religieuse contre l'Espagne.



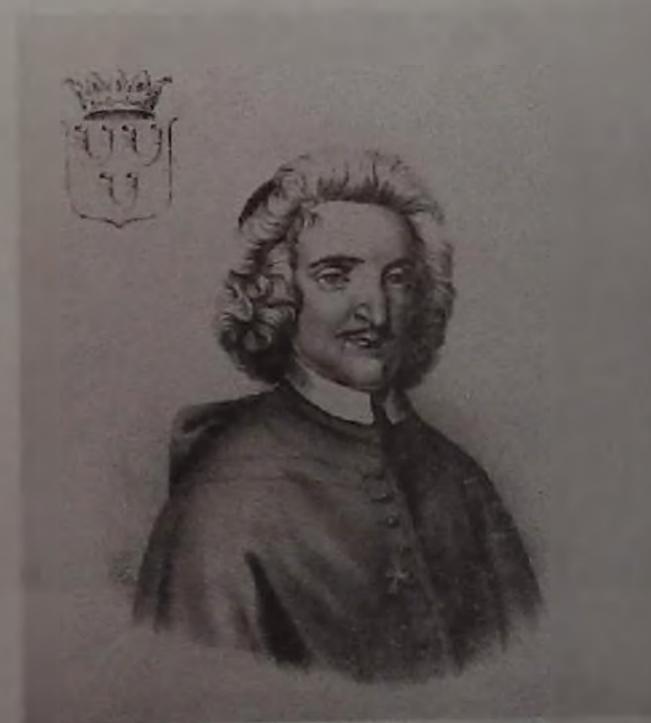
Mausolée de Maximilien de Hornes

[Tiré de Stroobant, o.c.]

Fils de Philippe Lamoral de Hornes (1648-1663) (40) Albert de Hornes naquit au château de Braine en 1640, fit ses études à l'Université catholique de Louvain et devint évêque de Gand.

Philippe Eugène de Hornes vendit le 13 août 1666 la seigneurie de Braine au seigneur d'Ostiche, mais par retrait le 11 juillet 1670, elle passait aux mains de la maison de Tours et Tassis. (41) Sous l'administration d'Eugène Alexandre (1676-1714) la seigneurie de Braine fut élevée, le 19 février 1681, par le souverain d'Espagne, au rang de principauté. (42)

Maximilien Charles, prince de Tours et Tassis (1827-1835) vendit le 28 mars 1835 le château et la seigneurie à Eugène Gasparé comte de Robiano. Son fils Léon de Robiano devint l'année suivante en 1836, maire du village. Il allait le rester plus d'un demi siècle (1836-1888). A l'aube de notre indépendance il présida avec bonheur aux premières grandes mutations que le village allait connaître depuis l'ancien régime : création des routes Nivelles-Hal et Tubize-Braine-l'Alleud, construction de la maison communale, de l'école communale, érection de la nouvelle église,



Portrait d'Albert de Hornes

Goethals - F.V. - Histoire Généalogique de la Maison de Hornes - Brux. 1848

restauration du château et du pilori. Telles sont les principales réalisations de son maïorat.

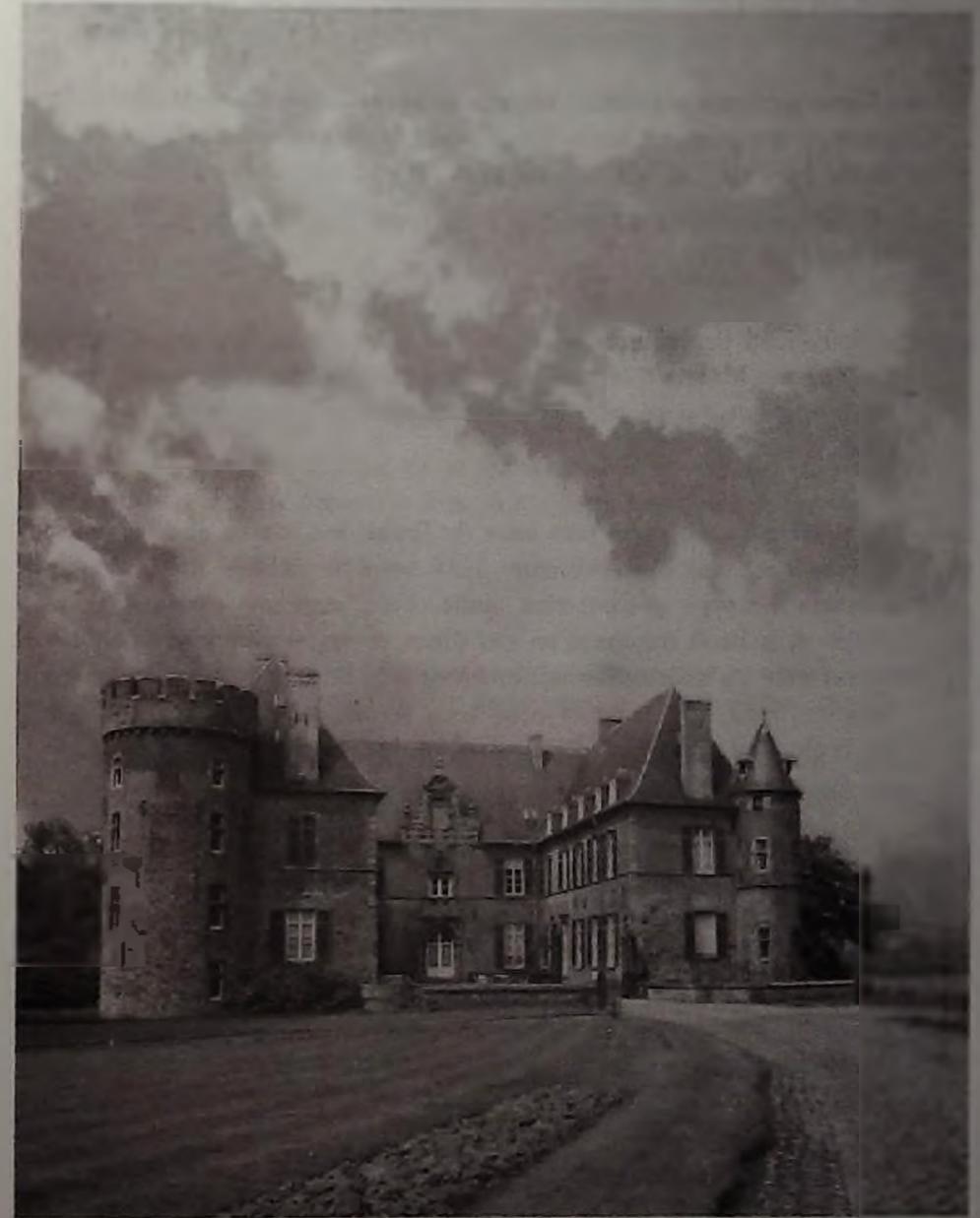
Aujourd'hui encore les descendants de la famille de Robiano occupent le château.

Au terme de cette esquisse et vous, ami touriste, au terme de votre visite, déçu peut-être de n'y avoir pas découvert un décor des mille et une nuits, heureux peut-être d'avoir accroché au passage quelques lambeaux du passé, nous ne pouvons que vous conseiller pour la compréhension du site, de lancer quelques regards aux alentours pilori, maison dite du bailli, moulin banal, monts, chapelles. Vous découvrirez quelques sites splendides car, au demeurant, en cette matière il n'est de bon guide qu'une curiosité bien éclairée.

J.L. Van Belle - M. Danau
La Taille d'Aulme



(Collection Taille d'Aulme)



Entrée principale

{photo Hanse} Brabant-Tourisme

ANNEXE No 1

Copie de l'acte de 1302 tirée des archives paroissiales de Braine-le-Château retranscrite par le Curé J. Bernier le 26 septembre 1769.

Cette transcription est donnée « mot pour mot selon le parlé d'aujourd'hui l'an 1768 ».

— « Nous Jean de Housdaing, chevalier Seigneur de Braine-le-Château et Madame Marguerite mon épouse, à tous, chacun qui sont et quia venir sont, et qui ce présent escrit verront ou entendreont : Salut et connaissance de vérité.

— Nous faisons savoir que tous ceux de Braine-le-Château et d'Haut-Itre et tous ceux qui sont manans dans notre Seigneurie de Braine-le-Château, ne nous doivent rien, nulle chose, sauf nos rentes seigneuriales et le droit de congé en ces dites rentes et vingt livres de Blan et monnaie ou valeur par an, eschéant à la St. Remij, pour les morts bois des Bois de Braine et pour tous les aisements de la dite ville de Braine-le-Château et d'Haut-Itre et de par toute notre seigneurie de Braine-le-Château.

— Et nous, ny nos hoirs, plus jamais à toujours, nous ne leur pouvons : ni ne demander rien autre chose ; si ne le veulent bien faire, de leur libre volonté.

— Et ainsi l'approuvons pour nous et pour nos hoirs, que parmi ceci devant dit, comme il est ordonné, devisé et inscrit ; nous devons leur être aimables seigneur et dame

— Et leur faire comme tous bons seigneurs et bonnes dames doivent faire à leurs gens.

— Car à tels us et coutumes, les ont tenus et mis leurs bons seigneurs, nos devanciers.

— Ainsi le déclare en loij Messire Hustasse Havines et Messire Hostes, Seigneurs de Trasignies.

— Et comme à tels us et coutumes ils le tinrent devant ijceux, à tels us et constumes, nous le voulons, devons tenir et maintenir aussi ainsi.

— Et affin que ceci soit une chose ferme stable et a toujours, nous leur en avons donné ce présent chirographe scellé de notre propre scel en témoignage de vérité, qui fut faite et donnée l'an de l'incarnaton de notre seigneur Jésus-Christ mil trois cens deux au moins de mars.

(signé) JACOBS

Cette copie est conforme au sens de son original ».

N.B. Ce texte est extrait d'un document répertorié sous le numéro AP/FX/F8 intitulé : « Copie de la transaction des Bruyères, Communes et Waresaix et deux copies du titre repris dans ladite transaction ».

NOTES

- (1) TARLIER J. et WAUTERS A., *Géographie et histoire des communes belges*, t. I, Province de Brabant, canton de Nivelles, p. 131 Bruxelles 1889.
- (2) Cfr. carte. Les limites Est et Sud-Est constituant les frontières mêmes du comté de Hainaut.
- (3) DES MAREZ G., *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XIIIe. siècle d'après la chronique de Gislebert de Mons*, Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, t. 27, 1913, p. 332. Si Braine est cité comme faisant partie intégrante du Hainaut, Gislebert ne mentionne toutefois pas d'ouvrage de défense, mais le seul nom de Braine le Château.
- (4) L'expression « château fort » est un pléonasme puisque château dérive du mot latin castrum qui lui-même signifie déjà un endroit fortifié. Cfr. Pierre DE COLOMBIER, *Le château de France*, Fayard, Paris, 1960, p. 27.
- (5) VANDERKINDERE, L., *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, Bruxelles, t. 2, 1902, p. 90 et n. 2.
- (6) BRUWIER M. et GYSSELING J., *Les revenus, les biens et les droits de sainte Waudru de Mons à la fin du XIIIe*, BCRH, 1956, t. 121, annexe I, p. 318.
- (7) Du COLOMBIER P., o.c., pp. 15-25.
- (8) BLOCH M., *La société féodale*, Paris, t. 2, 1968 (5), p. 419.
- (9) Du COLOMBIER P., o.c., p. 53.

(10) Toutes les sources d'Archives parlent toujours de « Monts du Chasteau » p. ex. le 17 novembre 1667, dans un compte de la table des pauvres de Braine on peut y lire : « pour trois journées de terre gisant au mont du chau [chasteau]... »
Cfr. aussi TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., pp. 123-124.

(11) Cfr. pour la représentation à « la tapisserie de Bayeux » pour la signification : Du COLOMBIER P., o.c., pp. 15-25, et surtout De BCUARD M., *La Motte*, in *L'archéologie du village médiéval*, Centre belge d'histoire rurale, Louvain no 6, 1967, pp. 35-55. Pour les Monts v. VAN BELLE J.L., *Les monts tumulus ou mottes ?* in *Folklore brabançon* no 170, 1966, pp. 165-184.

(12) Les marais des « prés del courl » du moulin sont bien connus. Ils sont déjà mentionnés sous la forme de « Meulembreuc » en 1278-1279. Cfr. VERRIEST L., *Polyphtique du chapitre de sainte Waudru de Mons*, *Anales pour servir à l'histoire ecclésiastique*, no 8, 3ème série, 1913, pp. 141-143.

(13) Du COLOMBIER P., o.c., p. 56.

(14) Idem.

(15) Melle VAN DE WINCKEL, Introduction à l'étude des signes lapidaires en Brabant du XIe au XIXe siècle, in *Cahiers Bruxellois*, t.v., 1961, p. 252.

(16) Celle de Braine pourrait dater de 1601 ?

(17) BERGER R. et DUROIS R., *Quatre cents vues des villages d'Artois en 1605-1610, tirées des Albums de Charles de Croy*, Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas de Calais, t. X 2, Arras, 1960, p. 7.

(18) Idem.

(19) Idem p. 10.

(20) Idem.

(21) Idem.

(22) Ainsi un cartulaire des dîmes, conservé dans les Archives paroissiales, et datant de 1686, parle d'un « moulin à deux tournans ».

(23) Du point de vue choisi elle devait cependant être visible.

(24) Cfr. l'ancrage dans la tourelle S.O.

(25) On retrouve ainsi à de multiples reprises le sigle d'Antoine du Boys dont on sait qu'il fut maître de carrière à Faluy Arquennes en 1588. Cfr. DEPASSE S., *Les sigles des maîtres de carrière*, in *La fenêtre ouverte*, no 65, 1970, p. 65.

(27) STROOBANT C., *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Hasi-Ilre*, Bruxelles, 1848, p. 78.

(28) TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., p. 127.

(29) Melle VAN DE WINCKEL, o.c., p. 247.

(30) STROOBANT C., o.c., p. 96.

(31) Idem p. 90.

(32) TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., p. 130.

(33) Idem.

(34) KEMPENEERS J., *Braine-le-Château en roman pais de Brabant*, Gembloux, 1948, p. 28.

(35) TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., p. 131.

(36) Pour plus de clarté, voici la traduction en français moderne (en annexe).

(37) STROOBANT C., o.c., p. 25. Pour la généalogie des seigneurs cfr. Stroobant o.c. ou MERRANT H. et VAN BELLE J.L., *Braine-le-Château et son passé*, in *Folklore brabançon*, no 175, 1967, pp. 210-219.

(38) TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., p. 129.

(39) Idem.

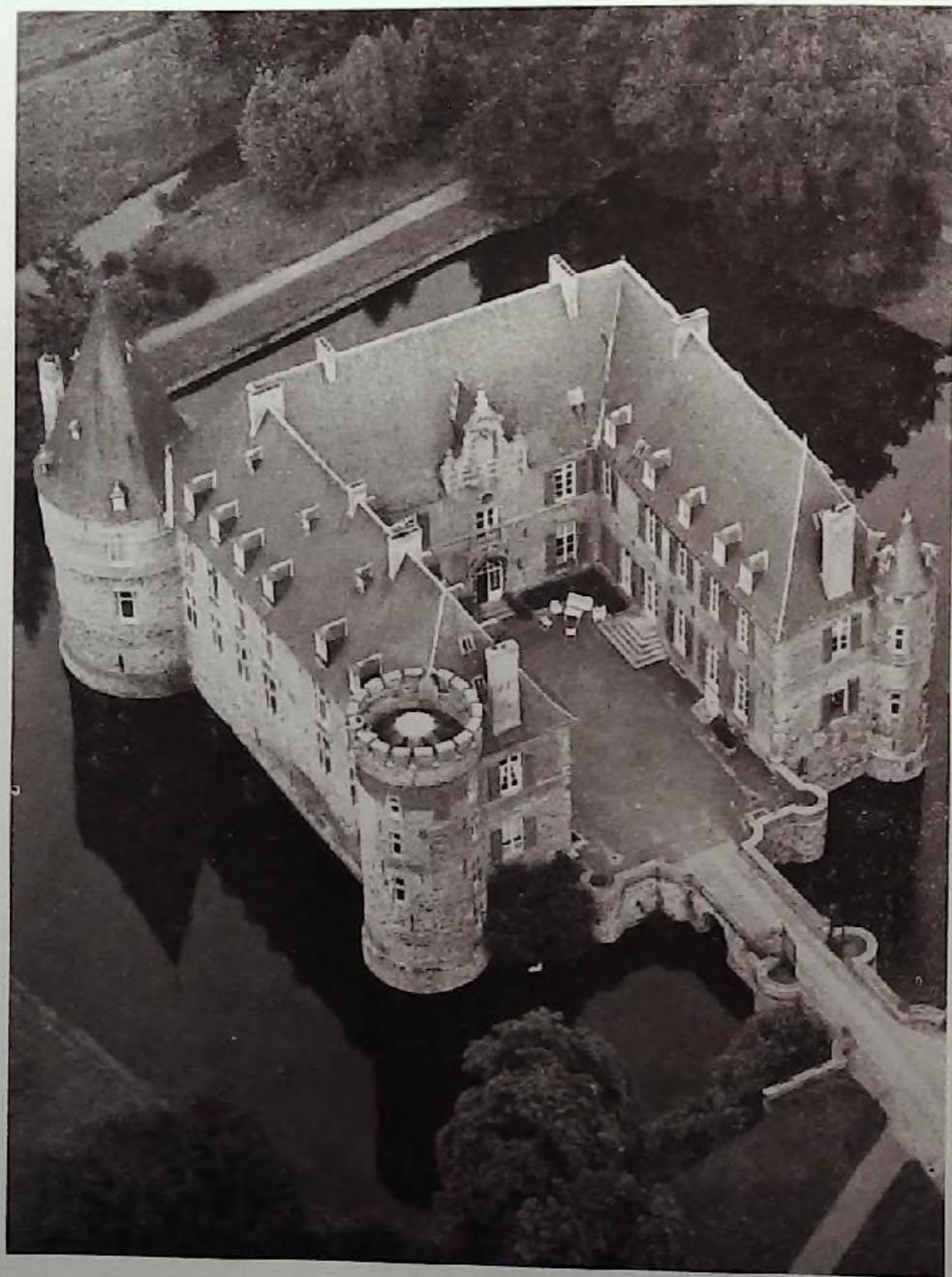
(40) VAN CROMPHOUT J. et VENNEKENS F., *Le Château de Gaesbeek*, Hekelgem 1938, p. 8.

(41) STROOBANT C., o.c., pp. 47-48.

(42) Idem, pp. 56-57.

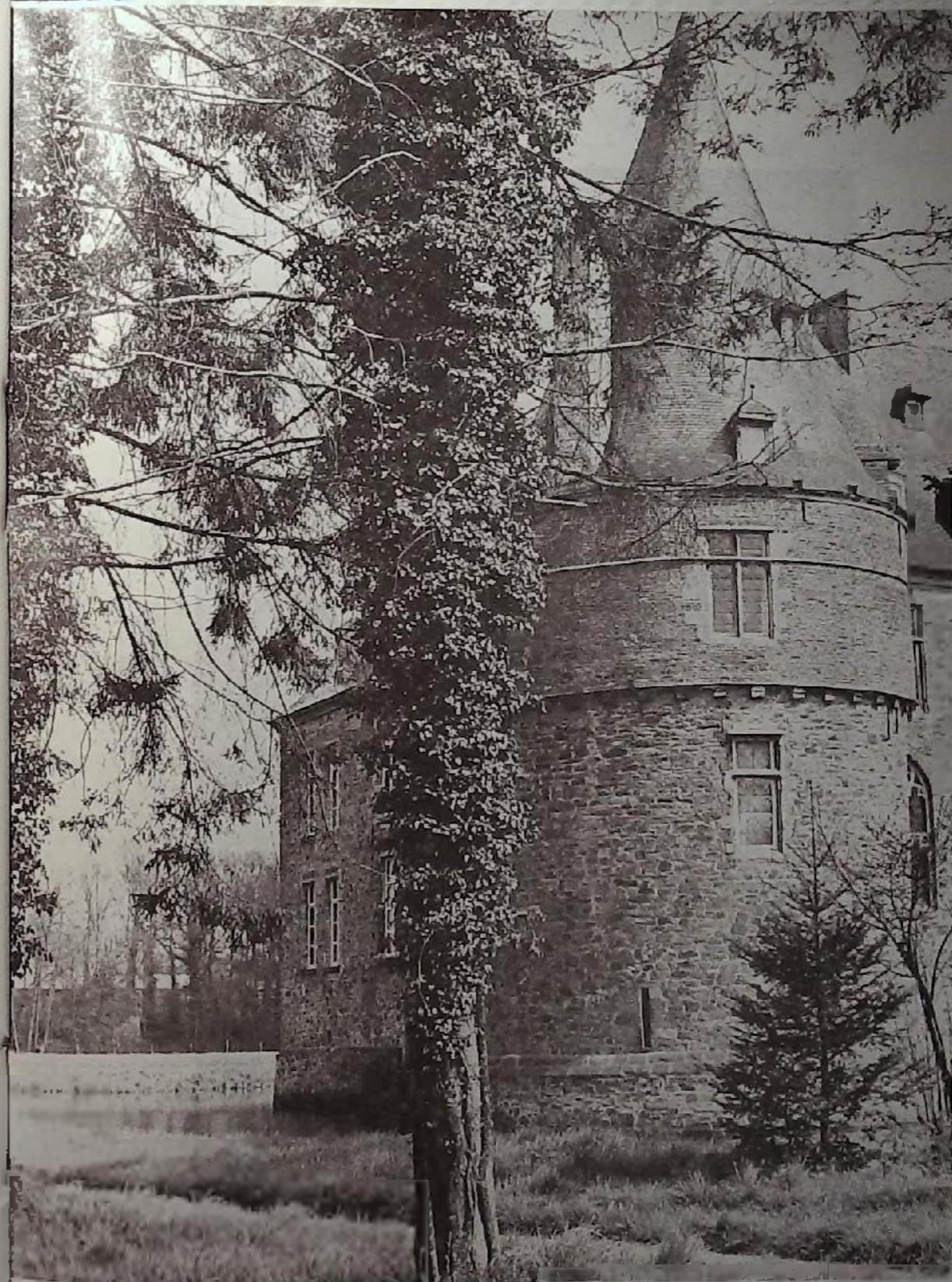
(43) Idem, p. 58.

(44) TARLIER J. et WAUTERS A., o.c., p. 130.

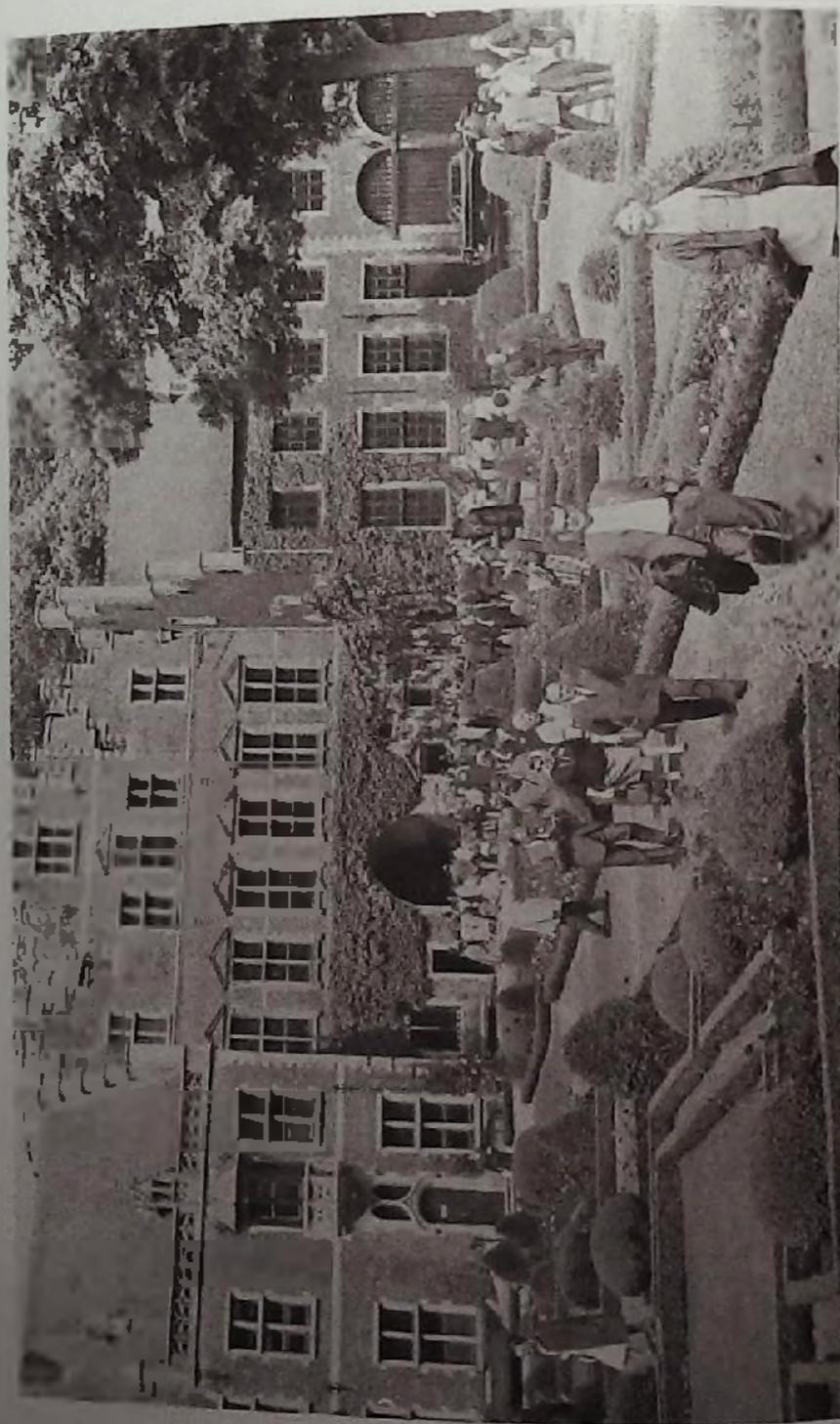


Vues aérienne

(photo Isselee)



Le château de Braine-le-Château dans son cadre de verdure



Le château-musée de Gaasbeek.

Prospections dans les collections du château-musée de Gaasbeek

SERIE VI

par

G. RENSON, docteur en Histoire

et

M. CASTEELS, docteur en Histoire de l'Art et Archéologie

1) BAL MASQUE AU CHATEAU DE VINZAGLIO (Italie)

panneau de chêne, (h. 1,35 m x l. 1,93 m), XVI^e siècle, Inv. n^o 573.

Dans le hall de la tour d'Egmond du musée se voit un panneau de chêne, représentant un château (style Fontainebleau), entouré de dépendances (ruines) et d'un parc. Jusqu'à présent l'auteur est resté inconnu.

Dans ce cadre pittoresque, tout indiqué pour des festivités a lieu un bal masqué dont certains figurants seraient des membres de la famille Arconati-Visconti.

La composition comporte deux parties où se déroulent des scènes d'acteurs. A l'avant-plan : une scène amoureuse et une danse « à la Volta » (1) ; plus loin des rhétoriciens ; au second plan des jardins « à la française » aux formes géométriques avec pergola's verdoyantes, perpendiculaires l'une à l'autre ; la jeunesse s'y recrée. Dans les allées bordant les parterres se voyent les landeaux avec invités qui prendront part aux festivités. A l'arrière plan se profilent les façades du château conçues en style

(1) Une danse analogue est représentée au château sur un panneau de la même époque. Voir série IV dans le Folklore brabançon, 1969.

français du XVI^{ème} siècle avec donjon et tourelles. Les galeries à terrasses s'alignent à gauche, tandis qu'à droite on aperçoit des bastions à la courbe du fleuve. Une vue à perspective — le long des rives du fleuve — est peinte dans des tonalités estompées.

Le peintre a-t-il fourni un travail d'atelier moins qualifié d'un tableau dont il existe plusieurs répliques ?

Vinzaglio est un village, situé au Nord de l'Italie, près de Vercelli (2) et faisait partie d'une seigneurie.

Le monument hydraulique de l'avant-plan aux bassins concentriques est coupé par le cadre du tableau, les bastions semi-circulaires le long de la rive forment un contraste avec la surface plutôt monotone du parc lui-même. Le rythme entre les plans verticaux et horizontaux et les allées parallèles fuyant dans le lointain sont plutôt conventionnels et conçus suivant un schéma assez académique.

Si l'œuvre ne nous émeut pas au point de vue esthétique, elle demeure cependant un souvenir agréable d'une journée de fête de la famille Arconati-Visconti.

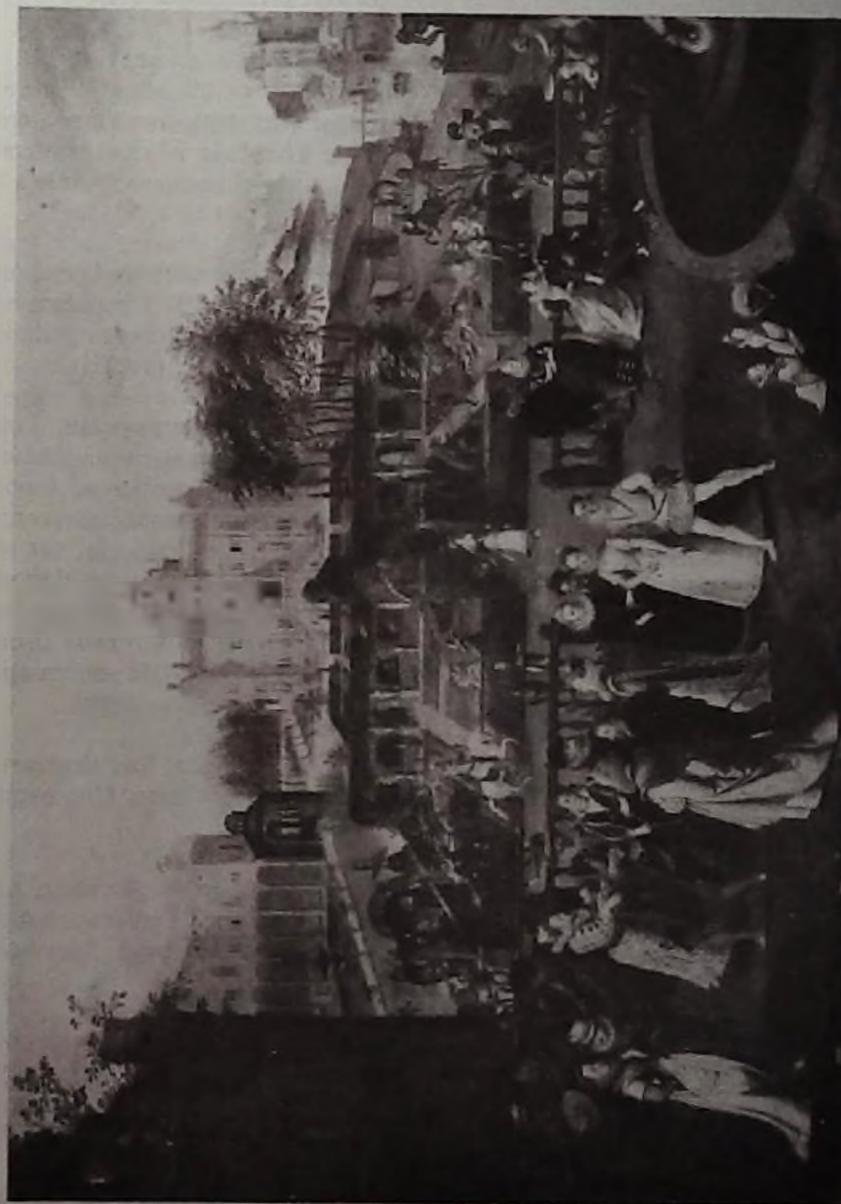
Ce tableau perpétue un moment, une journée de faste au calendrier des festivités dans les milieux de la haute société.

L'orchestre se voit à gauche et comprend quatre musiciens : un joueur de mandoline, deux violonistes et un violoncelliste jouant sous la direction d'un chef d'orchestre. C'est le moment où les seigneurs s'adonnent aux dames ; le bal s'ouvre ; on danse « la volta » (qui est à l'origine de la valse) ; celle-ci se passe non loin des bâtiments en ruine (de l'ancien château ?). Un personnage plus important en costume d'apparat, à cheval s'approche de l'esplanade. Il est suivi d'invités qui ont pris place dans les voitures. Une magicienne — Alcine ? — marche à grands pas sortant des chemins de la pergola, allant vers les rhétoriciens ; quelques uns s'adonnent — plus vers la droite — à la chasse aux faucons.

Bref le romanesque, le burlesque, ainsi que l'art — musique et danse — contribuent à évoquer une manifestation culturelle, sociale et peut-être politique dans les milieux considérés de la classe italienne de la fin du XVI^{ème} siècle (1).

(2) Voir la carte dans la brochure : « Touring Club Italiano » (Biblioteca Nazionale, Torino).

(3) Concernant des manifestations analogues, cfr., MAC GOUWAN, L'Art du Ballet en France, p. 72 et suivantes.



1) Bal masqué au château de Vinzaglio

(A.C.L. Bruxelles)

2) et 3) THEOBALD MICHAU

(Tournai ca 1669 - Anvers 1765). Deux paysages avec personnages. Toile
(h. 0,26 x l. 0,375 m). Inv. n° 571.

Deux tableaux pendent aux murs intérieurs du deuxième étage de la tour d'Égmond ; nous les mettons à l'actif de Theobald Michau. Ce sont des paysages à cours d'eau, avec petits personnages et animaux, peints à la « Teniers ».

Les deux toiles sont de mêmes dimensions et forment des pendants — tel qu'il est de rigueur chez l'artiste en question. Elles représentent des scènes champêtres avec coins ombragés contrastant avec des gammes de bleus turquois à l'horizon.

L'une (fig. 2) montre une halte de cavaliers sortant par jour d'été. Près d'une charette pleine, un homme à dos courbé nourrit un cheval, tandis que son compagnon de voyage assis au bord du sentier se repose s'appuyant sur un bâton. Deux femmes coiffées d'un bonnet, conversent amicalement entre-elles ; l'une des deux tient un enfant endormi sur ses genoux ; un panier avec le nécessaire près d'elle. Un homme debout, appuyé sur son bâton, vêtu d'un chapeau à grand bord prend part ou suit leur conversation ; un adulte noue un sac ballonné. Plus vers la droite on remarque un cavalier à cheval tenant à la bride le cheval de son compagnon ; il a atteint l'eau de la rivière afin que les bêtes se désaltèrent.

Trois personnages, devancés par un cavalier regagnent leur demeure ; un solitaire oblique à droite et se dirige à pied vers le village. Une averse est imminente...

Cette halte de cavaliers est hrossée d'un riche coup de pinceaux. Les chevaux blancs de l'avant-plan contrastent avec les bruns s'enfonçant dans la rivière et les personnages vêtus de robes de couleurs rouge, bleu-ciel et grise.

Au milieu, à droite de la composition, un enchevêtrement de pignons et façades à niveaux différents à toits rouges ou de chaume ; une fermelette à l'ombre de trois arbres verdoyants et cachée en partie par des arbrisseaux ; une église romane avec tour sur la croisée, au fond à droite témoigne de l'origine ancienne du village ; des façades plus importantes à briques rouges font présumer qu'il s'agit d'une ferme située sur l'autre rive.

(1) Nous remercions vivement Monsieur Boskovitch Miodrag (Rue de Ravenstein, Palais des Beaux-Arts, Bruxelles) qui attira notre attention sur un travail analogue de son antiquariat. Le panneau fut exposé à la Foire des Antiquaires (1970) au palais des Beaux-Arts.

Un panneau, pendant du précédent, représente un paysage marécageux où les figurants s'agitent à droite, à gauche, à l'arrière plan, ainsi que le bétail relâché, les vaches et les porcs pourchassés par l'aboïement d'un chien à l'avant-plan.

Des femmes vêtues de jupons bleus et bonnets blancs font du fermage, tandis qu'un homme à hagages et un travailleur de foin suivent une charette chargée ; ils sont devancés par deux fermiers qui gagnent l'horizon.

Trois personnages, à l'avant-plan, à gauche s'occupent à l'ombre d'arbres et de verdure ; au centre du panneau se trouve un homme vouté, sac au dos et une femme accroupie. On remarque le profil d'un clocher dans le lointain.

H. Huysmans écrit à juste titre ce qui suit : « Les sites ombreux et accidentés, que traversent des rivières... où, chose assez singulière et caractéristique, dominent les personnages vêtus de rouge et de bleu » (1).

(1) H. HUYSMANS, *Près de 500 biographies d'artistes Belges*, II, Bruxelles, 1920, p. 201-262. Concernant TH. MICHAU, v. A. von WURZBACH, *Niederländisches Künstlerlexikon*, II, Wien und Leipzig, 1910. E. BENEZIT (*Dictionnaire des Peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, nouvelle édition) énumère les œuvres de l'artiste en indiquant l'endroit où elles se trouvent.



2) T. Michau : Paysage

(photo Kerremans, Anderlecht)



3) T. Michau : Paysage

(photo Kerremans, Anderlecht)

4) PRINCE GUILLAUME, MARQUIS ET COMTE DE NEWCASTLE

La méthode nouvelle et invention extraordinaire de dresser les chevaux les travailler selon leur nature et parfaire la nature par la subtilité de l'art, laquelle n'a jamais été treuve que... 2^e édition, Londres, 1797 en folio, séminaire d'histoire et d'histoire de l'art.

Avant la page du titre de cette édition nous voyons celle de l'édition française en 1658 à Anvers par Jacques van Meurs. Au-dessus se trouve l'écusson avec devise : « Honni soit qui mal y pense » avec à gauche et à droite deux chevaux dressés. Après la page du titre nous avons une gravure avec le duc de Newcastle à cheval. A gauche se trouve son armoirie, à droite un ange sonnant de la trompette, qui, ensemble avec l'ange qui tient en main le rameau de la victoire, placent la couronne de laurier sur la tête du prince.

Lui-même porte le harnais et poursuit l'armée ennemie vaincue. Derrière lui un jeune garçon maure porte son casque. En bas à gauche on peut lire : « La bataille gagnée » et à droite de la légende : « Abr. à Diepenbeke delineavit » « Petr. Clouwet, sculpsit ».

Sur la seconde planche nous lisons le texte suivant sur le socle du monument :

« Apres l'homme, le cheval le plus noble animal,
Est rendu par ce seigneur si juste et si égal
Par cette méthode que tout le monde admire,
Qu'on voit aisément qu'il est sujet de Son Empire
Son assiette si belle, ses aydes si secrettes ;
Tout à la négligence si bien faites,
Nous font un argument, assis valide et puissant,
Qu'il est à ses talons et Bride obéissant,
Et que tous les chevaux sont assujettis à sa loy ;
Puis qu'ils luy obéissent comme à leur propre Roy
S'il montait un Diable très robuste
Ce diable irait en tous avis fort juste. »

Sur la troisième planche nous voyons le vainqueur couronné dans un char de combat, tiré par des Centaures, pendant que tout autour 18 chevaux s'inclinent.

Légende : Abr. à Diepenbeke delineavit - à droite, Petr. Clouwet sculpsit.

Dans une cartouche avec fronton courbé et tenu par trois anges nous lisons :

« Newcastle est la force de ton génie
Qui te fait triompher de la cavalerie

Qui au choc furieux pour l'amour de la gloire
 Dedans les combats emporte la victoire
 Dedans tes cercles tu ne fais que conjurer
 Quand tu monte tes chevaux, que Philosophes (?)
 Puisque tu doute le fougueux et le sage
 Et que tous ensemble ils te font hommage. »

M.D.V.

Sur une quatrième planche on voit Newcastle qui traverse l'air sur un cheval ailé, avec dans la main gauche la bride et dans la main droite une cravache. Dans le ciel nous voyons en-dessous des signes du zodiaque, différentes déesses avec leurs emblèmes. Entre autre à droite, on voit Hercule avec une massue, assis sur le trône de Némée.

Dans un cartouche entourée d'une couronne de lauriers et portée par deux anges ailés nous lisons :

« Il monte avec la main éperons et gaule
 Le cheval de Pégasse qui volle en capriole,
 Il monte si haut, qu'il touche de sa tête les Cieux
 Et par ses merveilles ravit en extases les Dieux
 Les chevaux corruptibles que là-bas sur terre vont
 Avec humilité, soumission et bassesse,
 L'adorer comme Dieu et auteur de leur adresse. »

M.D.V.

En bas onze chevaux, se cabrant, sont représentés comme étant en adoration. Cette planche porte la légende « Abr. à Diepenbeke et Petr. Clouwet sculptit ».

Sur une autre planche nous voyons Charles II, roi de la Grande-Bretagne accompagné de Pallas Athène, comme guide, de Cupido comme écuyer, Mars comme capitaine, Pégasse comme cheval, Mercure comme laquais et la déesse Fortune. A droite de nouveau la légende : « Abr. van Diepenbeke Inv. C. Cuickercken fecit ». Le livre même se compose de 236 folios, divisés en quatre livres, dont le premier est subdivisé en 8 chapitres, le second en 28, le troisième en 31, le quatrième en 17. Ensuite : la conclusion, les annexes et la table de matières.

En plus des nombreuses images, il y a 42 planches, exécutées par des artistes différents.

L'œuvre entière est un manuel pour le dresseur de chevaux, écrit par un maître en la matière et divisé en différentes leçons avec des illustrations, belles et concrètes. L'auteur est Newcastle, gouverneur du roi anglais.

Charles II, le cavalier le plus réputé de son temps. M. de la Guernière celui de l'extrême droite et gauche est orné de motifs de trèfles et lan-exemplaires. Le comte d'Oxford, dans la bibliothèque duquel les planches furent conservées, donne son autorisation pour la seconde édition. Lorsqu'il prit position pour le roi contre le parlement, il se retira à Anvers. De là, la première édition dans la métropole.

Le livre même est relié en cuir, avec le dos divisé en neuf compartiments et huit nerfs. Les compartiments sont décorés par des motifs ressemblants en feuille d'or. Dans le second compartiment on trouve le titre du manuel : NEWCASTLE : POUR DRESS. LES CHEVAUX.



3) Le duc de Newcastle à cheval

(photo Kerremans, Anderlecht)



Abbaye Le dressage des chevaux

(photo Kerremans, Anderlecht)

5) HANAP EN IVOIRE

(ouverture) 0,9 m. Inv. n° 694

Cet objet ingénieux se trouve dans la salle d'Égmond parmi d'autres que nous avons déjà commentés. Il témoigne d'une virtuosité dans la technique. Les musées des pays Nordiques e.a. en Allemagne (Hambourg, Museum für Kunstgewerbe) et au Danemark (Copenhague, Château de Rosenberg) comptent plusieurs spécimens de ce genre dans leur section d'art industriel.

Des machines de « tourneur » sont exposées au château précité : celles-ci étaient utilisées par la Cour Danoise elle-même. Plusieurs hanaps — quelques dizaines — en ivoire sont groupés dans une vitrine du couloir du Château.

L'origine de la fabrication est allemande. La coupe ci-jointe se compose de plusieurs pièces démontables : la base octogonale moulurée, le fût décoré, la coupe elle-même, le couvercle surmonté d'un fleuron.

Ces hanaps aux profils mouvementés sont souvent reproduits en argent ou vermeil ; dans les deux cas le reflet de la lumière environnante sur la pièce elle-même est réussie.



6) Hanap en iunire

(A.C.L. Bruxelles)

6) COFFRE AUX ARMES DES DUCS DE BOURGOGNE

(h. 0,86 m x l. 1,68 m x pr. 0,73 m.), XVI^e siècle. Inv. n^o 647.

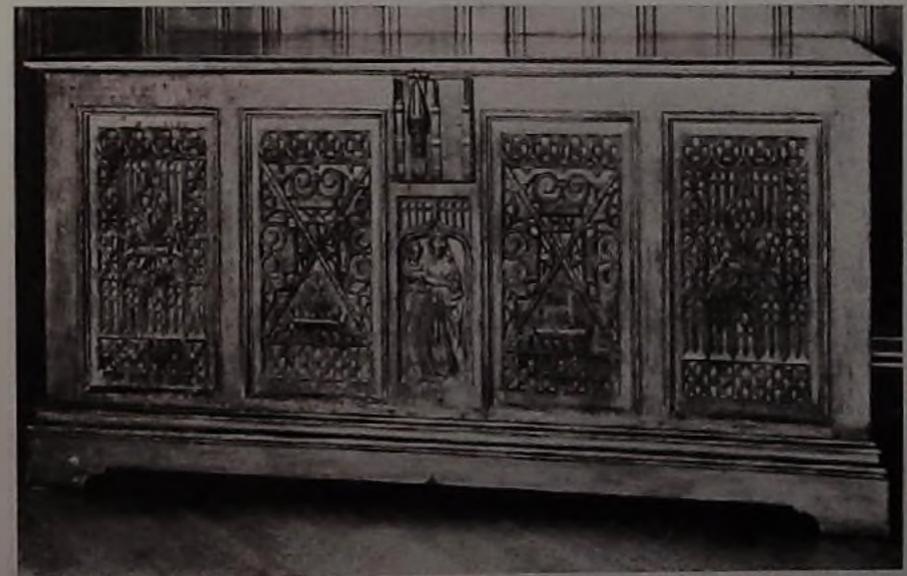
Un grand coffre en chêne figure parmi le mobilier aligné le long du mur intérieur de la grande galerie. Le meuble est décoré de feuilles parcheminées aux parois latérales. La face se compose de quatre panneaux ; celui de l'extrême droite et gauche est orné de moufs de trèfles et lancettes ayant comme motif central : la fleur de Lys. Le panneau central en dessous du moraillon en fer forgé porte la croix de Bourgogne.

Au surplus, nous remarquons sous un dais gothique une Vierge avec Enfant montrant le folio d'un livre. Marie porte également une couronne aux armes de Bourgogne.

Le coffre est portatif. Deux anses de fer le rend transportable.

L'inventaire du château le décrit comme suit : « Coffre bahut en chêne sculpté à cinq panneaux, aux armes des ducs de Bourgogne, avec serrure à moraillon en fer forgé ; au centre un panneau représentant la Vierge et l'Enfant (travail flamand, XV^eme siècle : provient de l'ancienne ferme Vermoesen à Lennick St. Martin où il servait de pètrin) ».

Sans doute est-ce une pièce historique qui vint au château grâce aux pérégrinations de la marquise...



6) Coffre aux armes des ducs de Bourgogne

(photo Kerremans, Anderlecht)

7) MADONNE ET ENFANT

(h. 0,86 m x l. maxima 0,145 m). XVI^e siècle, inv. n° 545.

Dans une petite ogive percée dans le mur de la salle d'Égmond du château se remarque une Vierge et Enfant, de petites dimensions, travail Malinois du XVI^e siècle (fig. 7).

La statuette est taillée dans le chêne, n'a pas de trace de polychromie et a le dos plat. Deux marques déterminent l'origine de cette sculpture (fig. 7bis). On voit en majuscule la lettre gothique M. (en relief au cou, vu par derrière des deux personnages).



7) *Madonne et enfant*

(photo Kerremans, Anderlecht)

Le socle a disparu.

Marie est représentée légèrement déhanchée, caractéristique pour l'atelier en question : la Vierge aux traits durs du visage porte une chevelure couvrant les deux épaules et retombant par devant.

Godenne (1) nous montre une planche analogue à celle-ci provenant de la collection privée Francis de Roovere à Bruxelles.

Puisse la notice de cette statuette qui lui est restée inconnue compléter encore son inventaire si richement documenté...



7bis) *Détail avec lettres M*

(photo Kerremans, Anderlecht)

(1) GODENNE (W), Préliminaires à l'inventaire général des statuettes d'origine malinoise présumées des XV et XVI siècles (1969), série 2, (p. 147-173), extrait du « Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, LXXIII.

8) ALBATRE DE MALINES

La Sainte Famille, 16^e siècle. (h. 0,12 m x l. 0,9 m). Inv. n^o 553.

Dans la chambre bleue du château on peut remarquer quelques albatres de Malines, parmi lesquels la pièce ici reproduite (fig. 8).

Cet albatre représente la Sainte Famille. Sainte Anne et la Vierge assises sur un banc disposé en plan frontal, entourent l'Enfant divin. Un oranger aux fruits muris protège l'Enfant ; au fond on aperçoit un complexe de bâtiments à couple et d'ordonnance classique au fronton triangulaire.

Sur le plan incliné de la partie inférieure des initiales non identifiées, peintes en rouge : HL.

Marie porte une longue chevelure ; dans la main gauche elle porte une grappe de raisins tandis que de la droite elle tient l'Enfant ; sainte Anne, au grand voile soutient Jésus des deux mains ; celui-ci la regarde tendrement.

Les vêtements des personnages divins sont garnis d'étoiles dorées représentatifs pour les productions d'ateliers malinois.

Ce petit chef d'œuvre a les dimensions des albatres réputés de la ville archiépiscopale. Le cadre noir cependant est moderne. (1)

En ce qui concerne la composition, l'albatre est inspiré à quelques variantes près de celui que possède le musée de la Ville de Malines (Busleyden).



8) La Sainte Famille

(photo Kerremans, Anderlecht)

(1) Pour plus de renseignements bibliographiques, voir : Prospections dans les collections du Château-musée de Gansbeek, série I, 1965.

9) PILE DE CUIVRE DE NUREMBERG

(h. 15,5 cm ; ± 3650 gr. Inv. n° 801. Date 1745. (1))

Dans la salle à manger du château se trouve une pile en cuivre, achetée par la marquise Arconati-Visconti (1840-1923) le lundi 14 avril 1890 lors de la vente des biens de Charles-Albert (1825-1889) par le notaire Barbé (sous l'expertise de J. et A. Leroy) au château même de Charles-Albert, situé chaussée d'Auderghem à Boitsfort (2). Il s'agit d'une pile de cuivre qui comporte onze écuelles de forme conique qui s'emboîtent parfaitement.

La paroi de l'élément extérieur est ornée de trois bandes parallèles avec une décoration frappée à motifs géométriques. La bande inférieure porte l'inscription et la date MARIA EINSIDEL 1745. L'élément extérieur est pourvu d'une anse, d'une charnière et d'une fermeture décorées. Sur le couvercle apparaissent, à droite de la fermeture, plusieurs poinçons et à gauche l'indication du poids 16 M. 16 Mare. Au fond, à l'intérieur, le poids 8 M est indiqué. Les autres éléments, à l'exception des trois plus petits, sont marqués à l'intérieur et à l'extérieur de plusieurs raies horizontales, disposées parallèlement deux par deux. Chacun présente au fond, à l'intérieur, l'indication de son poids, respectivement les indications 4M, 2M, 1M, 8, 4, 2, 1 (3) les trois plus petits ne portent pas de telles marques. Il résulte de ces chiffres que chaque élément pèse la moitié de celui qui le contient. Il s'agit de caractéristiques propres à tous les poids de ce genre. Un douzième élément massif, pèse autant que le plus petit (4). Ce dernier poids manque dans la collection de Gaasbeek. Sous le fond, à l'extérieur des éléments portant le chiffre 2 et 1, on remarque respectivement deux et une flèche. Par suite de l'usure et de détériorations diverses le poids a perdu sa précision originale. L'ensemble pèse à présent environ 3650 gr.

(1) Cet article ainsi que le suivant furent rédigés par Melle L. Baevens. Liégeois en Archéologie et Histoire de l'Art, collaboratrice scientifique occasionnelle auprès du domaine de l'Etat à Gaasbeek.

(2) *Catalogue des tableaux anciens et modernes... et objets divers dépendant de la succession de Charles-Albert*, Brussel, 1890, p. 25, no 104 ; celle série de poids est également mentionnée par J. VAN CROMPHOUT et P. VENNERS, *Le château de Gaasbeek*, Hekelgem, 1939, p. 91.

(3) Il s'agit probablement du mare de Cologne, qui se divise comme suit : 1 mare = 8 onces = 16 loth = 14 quaten = 256 deniers.

L'indication des poids 8, 4, 2, 1 est exprimé en loth. Cfr. H. DOURSTIER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, contenant des tables des monnaies de tous les pays*, Brussel, 1840, p. 251.

(4) K.M.C. ZEVENBOOM et D.A. WITTOP KONING, *Nederlandse gewichten, stelsels, ijkeuzen, vormen, makers en merken*, s.l., 1953, p. 148-153.

Ces poids furent coulés au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles principalement à Nuremberg, et aussi à Amsterdam où cette fabrication apparaît sporadiquement. Toutefois ils étaient déjà employés au début du XVI^{ème} siècle par des monnayeurs et des banquiers aux Pays-Bas, comme on le constate sur le tableau de Petrus Christus (†1472-1473) représentant *Saint Floi*, patron des orfèvres, conservé à New-York (5). On remarque également un pareil poids sur le tableau célèbre de Quentin Metsys (1465/1466-1530) représentant le *Banquier et sa femme* conservé au Musée du Louvre à Paris (6).



9) Pile de cuivre

(photo Kerremans, Anderlecht)

(5) P. FIERENS, *La peinture flamande des origines à Quentin Metsys*, Paris, 1939, pl. XXXII ; M.J. FRIEDLAENDER, *Die Altniederländische Malerei*, Leiden, 1934, pl. 11 ; E. PANOFSKY, *Early Netherlandish Painting. Its Origins and Character*, dl. II, Cambridge-Massachusetts, 1966, pl. 251.

(6) P. FIERENS, *Op. cit.*, pl. LXVI ; E. PANOFSKY, *Op. cit.*, pl. 330.

A gauche des armoiries de la ville de Nuremberg employées comme marque de contrôle, se trouve le poinçon du fondeur de cuivre, une halberde entre les initiales PR. Le même poinçon apparaît également sur d'autres poids, notamment sur un exemplaire des environs de 1740 conservé dans une collection privée à Zwolle (7). Dans un article (8) concernant les fondeurs de cuivre de Nuremberg ce poinçon n'est pas mentionné et jusqu'à présent le nom du maître-fondeur reste inconnu.

Le poids porte la date 1745 et le nom MARIA EINSIDEL. L'abbaye bénédictine d'Einsiedeln en Suisse (canton Schwyz) fut érigée vers le milieu du XI^{ème} siècle sur les lieux où l'ermite Meinrad a été assassiné. L'église fut vouée à Marie. Einsiedeln est devenu un lieu de pèlerinage célèbre qui connut une grande splendeur au cours du XVIII^{ème} siècle, période de laquelle date ce poids (9).

Parmi les nombreux poids connus dans les musées à l'intérieur du pays et à l'étranger aussi bien que dans le brocantage, cet exemplaire peut être considéré comme une pièce typique qui témoigne, ainsi que divers gobelets en argent provenant de Nuremberg dans les collections de Gaasbeek, de la productivité des ateliers Nurembergeois.



9bis) Pile de cuivre avec les poids

(photo Kerremans, Auberlecht)

(7) E.M.C. ZEVENHOOP et D.A. WITTOP KONING, *Op. cit.*, p. 130, 189 et 243.

(8) W. STENGEL, *Die Merkzeichen der Nuremberger Rotschmiede*, in *Festschrift für Gustav von Bezold zu seinem 70. Geburtstag*, Mitteilungen aus dem Germanische Nationalmuseum, 1918-1919, p. 107-155.

(9) *Caralla Heremitana*, Freiburg im Breisgau, 1964 ; K. KELLER, *Kloster Einsiedeln im Ottonischen Schwaben*, Freiburg im Breisgau, 1964.

10) CANETTE EN ÉTAIN DE PARIS

(h. 22,5 cm., Inv. n° 887, Ca. 1900.

Il ressort de l'ensemble de la collection du Musée-Château de Gaasbeek que la dernière propriétaire, la Marquise M. Arconati-Visconti (1840-1923) s'intéressait non seulement aux objets d'art anciens, qu'elle a acquis en grand nombre à diverses ventes dans son propre pays ainsi qu'à l'étranger, mais également aux œuvres artistiques contemporaines qu'elle achetait de l'artiste même ou dans une boutique quelconque. Aussi trouve-t-on dans ce musée, parmi d'innombrables réalisations, quelques objets en étain du potier français Jules Brateau.

Parmi ceux-ci se trouve une canette avec une anse et munie d'un couvercle. Elle a la forme d'un cône et mesure 22,5 cm. de haut. Le corps de la canette, décoré en haut et en bas d'une frise composée de motifs de feuilles et de fleurs, repose sur un anneau de base. Dans la zone médiane de la canette sont représentés trois personnages féminins sous un arc. Les trois arcs sont séparés par un pinacle de style néo-gotique. L'anse, en forme de J, est ornée de tiges de fleurs. Le couvercle est muni d'une décoration de tiges de fruits stylisées parmi lesquelles se trouve une cartouche et elle porte sur son bord une bandelette en forme de spirale sans inscription. La charnière est décorée d'un motif en forme d'étoile et la pièce qui sert à ouvrir le couvercle, représente un coquille.

À droite de l'anse nous remarquons, sous un arc en plein cintre sous-baissé et sur un fond de tapisserie, la déesse Clotho, représentée par une femme assise dans un large fauteuil, une quenouille à la main. La plastique des formes du corps et des plis de la robe sont remarquables. Son nom CLOTHO apparaît sur une cartouche, avec un ruban voletant. À gauche de l'anse la déesse Lachésis figure sous un arc de la même forme ; elle est assise sur un banc à décor architectural, et ses pieds reposent sur un coffret. Elle tient une navette en main. Au dessus de sa tête sur un parchemin se trouve son nom LACHESIS. Sous l'arc central trilobé, la déesse Atropos est représentée par une femme drapée debout. Elle tient dans la main gauche des ciseaux avec lesquels elle tranche le fil qu'elle tient dans la main droite. En bas apparaît son nom ATROPOS sur une bandelette, tandis que du côté gauche une petite fleur accentue la symétrie.

Il s'agit ici d'une représentation de la mythologie. Clotho, Atropos et Lachésis sont les Parques, trois déesses du destin. Elles sont connues dans le monde des divinités grecques et romaines comme les trois sœurs qui règlent le sort des hommes. Clotho est la fileuse qui tisse la trame de la vie des mortels. Lachésis enroule le fil sur une navette et Atropos coupe le fil de la vie (1). Leur représentation, qui eut du succès depuis

l'antiquité, fut également reprise plusieurs fois pendant le baroque et la renaissance : citons seulement la toile bien connue que Pierre-Paul Rubens (1577-1640) a peinte pour Marie de Médicis (1573-1642) en vue de décorer la galerie qui porte son nom au Louvre : le sort et la destinée de la reine sont données des sa naissance dans les mains des trois Parques, tandis que Juno et Jupiter surveillent (2).

Sous le nom de LACHESIS le poinçon porte le nom de JULES BRATEAU. Jules-Paul Brateau, né à Bourges en 1844, travaillait depuis 1889 comme potier d'étain à Paris. Il a réalisé quatre-vingt-huit modèles divers d'objets en étain dont les moules en bronze ont été acquis plus tard par plusieurs fonderies d'étain qui les ont employés sur une grande échelle (3). Le moule de la canette fut seulement acquis en 1960, avec de nombreux autres moules de Brateau, par la firme Gras & Etienne à Angers, qui possèdent d'ailleurs l'ensemble de l'œuvre de Jules Brateau (4). Il poinçonnait non seulement de son nom mais également d'un ou de plusieurs gibets, une allusion à ses initiales : « J.B. » C'est ce poinçon de gibet qui fut frappé sur le bord supérieur de la canette.

Jusqu'à présent la date de décès de Jules Brateau est encore inconnue. Néanmoins il est certain qu'après sa mort de nombreux objets en étain avec son poinçon, ont été mis en circulation. Puisque la canette du château de Gaasbeek s'y trouvait déjà en 1921, lorsque la marquise faisait don du domaine avec son château et ses collections à l'état belge, elle date au plus tard des premiers décennies du XXIème siècle.

La décoration de cette canette offre un ensemble éclectique d'éléments néo-gotiques et néo-renaissancistes. Les néo-styles ont obtenu en effet un succès important stimulés par l'architecte, dessinateur et restaurateur Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) qui préconisait l'imitation du style gothique en l'architecture dans plusieurs œuvres théoriques : bientôt la renaissance fut également imitée, et ces tendances ne restaient pas limitées au domaine de l'architecture, mais furent reprises plus tard dans des arts décoratifs divers.

Ainsi cette canette (5) représente l'esprit de plusieurs courants artistiques caractéristiques du passage du XIXème au XXIème siècle dans le domaine de la production des potiers d'étain français.

(2) L. HOURTICQ, *La Galerie Médicis de Rubens au Louvre*, Paris, s.d., pl. 1.

(3) TARDY, *Les étains français*, Paris, s.d., p. 158-163, 245, 260 ; TARDY, *Les poinçons des étains français*, Paris, s.d., p. 43, 158.

(4) Nous tenons à remercier la firme Gras et Etienne à Angers (France) pour les renseignements qu'elle nous a fournis.

(5) Cette canette est mentionnée par J. VAN CROMPHOUT et P. VENNICKENS, *Le château de Gaasbeek*, Hekelgem, 1930, p. 96.

(1) P. GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1961, p. 300, 348 ; P. LAVÉDAN, *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités*, (Paris, 1931), p. 292.



101 *Canette en étain*

(photo Kerremans, Anderlecht)



10bis) *Détail de la canette avec poinçon*

(photo Kerremans, Anderlecht)

11) ASSIETTE EN ÉTAIN

Fabrication française, XVIII^e siècle (Ø 25,6 cm.), Inv. n° 876.

Ce plat au style Louis XV est décoré d'un motif central représentant Neptune avec son trident, assis sur un char avancé par des chevaux marins. Un amour muni d'arc et de flèche s'approche de la divinité.

Le point de fuite se trouve au milieu de la composition.

Le bord de l'assiette à contour ondulé est également orné de scènes de l'histoire de Neptune et Amphitrite, divinités entourés de monstres marins et de petits amours (fig. 11).



11) Assiette en étain

(photo Kerremans, Anderlecht)

Cette pièce n'est pas signée par Jules Bateau, mais poinçonnée et contremarquée gibets (pour J.B.) (fig. 11bis) (1)

La burette ou aiguière s'harmonisant avec le plat en question n'a pas été retrouvée.

L'inventaire du château décrit la pièce comme suit « Plat style Louis XV en étain, sujet au centre, Neptune par Jules Bateau ».



11bis) Le revers de l'assiette

(photo Kerremans, Anderlecht)

(1) R. BOURRIFF et TABDY, Les étains parisiens, Paris 6^e, s.d., p. 159.

12) ABRAHAM ORTELIUS

Theatrum orbis terrarum, Anvers 1598, folio, sommaire d'histoire et d'histoire de l'art.

Sur la couverture, renforcée par deux bandes de papier, est représentée *Géometria*, une femme couronnée avec un sceptre dans la main droite et touchant la croix du globe de la main gauche, assise sur un trône, sous une pergola avec des sarments, flanquée par des volutes, formés par des feuilles d'acanthé et ornés de boucranions.

A gauche et à droite on remarque un globe avec des méridiens sur l'un et des parallèles sur l'autre.

Tout cela repose sur un portique, composé d'un basement avec saillies, deux colonnes en style dorique, à droite une figure romaine allégorique en robe longue avec un vase du XVIII^e siècle duquel échappe de la fumée et à gauche un Maure avec un turban et les reins couverts d'un tissu, une canne décorée dans la main gauche et une branche d'olivier dans la main droite. Devant le portique on remarque Judith avec, dans la main, la tête d'Holopherne et sous la jambe droite un arc et des flèches. Un buste de femme nue et un filet de pêche se trouvent à côté. A l'intérieur du portique on lit « *Theatrum Orbis Terrarum* » inscrit en lettres capitales, en or sur fond bleu. Sur les colonnes et les deux pilastres nous voyons l'architrave, la frise avec triglyphes et métopes, qui sont ornées alternativement de boucranions et de rosaces. Le frontispice mesure 37 cm en hauteur et 22,5 cm en largeur. En dessous nous lisons : « Opus nunc de novo ab ipso auctori recognitum, multaque locis castigatum et quamplurimis novis tabulis utque commentariis auctum ». (Cet ouvrage reconnu comme authentique fut corrigé en plusieurs endroits et augmenté de nouvelles tables et de commentaires). Sur le verso du folio 3 nous lisons : « Abrahami Ortelii quem urbs urbium Antverpia edidit, rex regum Philippus geographum habuit monumentum hic vidit : brevis terra eum capit, qui ipse orbem terrarum cepit. Stilo et tabulis illustravit sed mente contempsit qui cælum et alta suspexit. Constans adversum spes et metus amicitiae cultor, caudor, fide officii quietis cultor sive lite, uxore prole vitam habuit quale alius vultum nunc quoque aeterna quies sit. Votis fave lector. »

Obiit III Kal. Julii CIC ICXCIIIX (ou 1598) vixit anu : LXXI (71) mens. II die, XXIIIC XXIIIC (biffé) IIXX (18 février) colii ex sorore nepotis B.B. Pass.

In sarcophago
pie memorie

Lit. : L. Bayrum, A. Ortelii catalogus cartographorum, I, Gotha, 1928.

J. Deunel, Oud-Nederlandsche kaartmakers in betrekking met Plantijn I, Anvers, La Haye : 1912.

Abrahamo Ortelio Antverp.
geographio regio
fratri carissimo
Anna Ortelia
coeterni cetibi M.F.C.
CIC ICXCVIII (1598)
hæc metu laboris.

Derrière le catalogue auctorum tabularium geographicarum on voit dans un médaillon de forme ovale, dans un encadrement de style H. Vredeman, le buste de Ortelius en profil avec dans la légende : « Spectandum dedit Ortelius mortalibus orbem, orbi spectandum Gullens Ortelius Papuis ».

Il y a en total 153 cartes en couleur avec de belles cartouches, ensuite la nomenclature de Ptolémée avec l'estampe de presse de Plantin et sa devise « Labor et constantia » avec en dessous : « Antverpiae in officina Plantiniana sumptibus Abraham Ortelii cosmographi regii MDXCI (1591). Philippa Galle a fait les gravures pour les cartes.

Le livre même a une reliure de cuir brun, au dos divisé en sept compartiments et six nerfs. Six compartiments sont ornés de fleurs dorées, le second porte l'inscription « Theatrum orbis terrarum » imprimé en capitales d'or sur fond rouge.

Le livre provient de la collection Arconati-Visconti.



12) Abraham Ortelius (1527-1598)

(photo Kerremans, Anderlecht)



12bis) Corte du Brabant

(photo Kerremans, Anderlecht)

13) CONCERNANT LA SEIGNEURIE DE GAESBEKE

Copie de l'original, faite le 14 août 1597 et signée par le notaire J.V. Bouter-
daele, Inv. No Da No 18.

Wij, vrouwe Maria van Hornes, weduwe wijlen heeren Philippe van Egmont ridder van (de) onlene van (de) gulden Vliese prince van Gavere, grave van Egmont etc. Baendervrouwe des Landts van Gaesbeke, vrouwe der stadt van Ninove, van Lombeke, Meise, Leende, Geldrop etc. doen condt eenen Ighelycken die dese tegenwoordighe sullen zien ofte horen lesen dat wij ontfanghen die oodmoedige bede van onsen geminden Meyere, Schepene[n] en de ghemeyne Ingesetenen onser Vryheyt van Gaesbeke, ons biddende ende versoeckende dat wij voor goet vast ende gestadich souden willen houden alsulcken Vryheyt als hun en voortijden onse Lieve heeren van Gaesbeke ghegheven ende ghewillecorent hebben, om welcke bede airboir ende profijt van ons en van onse goede Lieden ende om onse Vryheyt van Gaesbeke te heteren en in (de) heter neeringe te brenghen, gheloeven en hebben geloofd in goeden trouwen alsulcken vryheyt te houdene ghelijck Heer Godevaert van Loven dat selfs maeckte ende te heylighe sweerde voor hem en de syne nacomelinghen wel te houden ten eeuwighen daege en gelyck onse voorsaeten heeren en vrouwen van Gaesbeke dat tot noch toe onderhouden ende volbracht hebben met alsulcken recht en vryheyt als hiernaer volght.

Inden iersten is een recht van vryheyt van Gaesbeke dat die heeren van Gaesbeke souden sweiren poortrecht ghelyck dat heede Godevaert van Loven selfs dede.

Voorts soo is een recht dat die vryheyt is schuldigh te hebben haeren sonderlinghen meyer ende wert gestelt van (de) heere selver. Voorts soo is een recht en geest altoos gheweest dat die vryheyt open zal staen elke men poorter te worden dat worden wilt.

Voorts soo is een recht van mannen die poorter werden willen dat hij moet pleghen alle dyer geloften die der vryheyt toebehooren ende schuldigh syn te houdene.

Voorts soo is te witen soo welcken tijt dat een man poorter is geworden, so moet hij staen te schote en te lothe ende alles pleghen ghelyck den poortere van binnen.

Voorts so is een recht als men poorter wert dat hij sal...

Marie de Hornes était veuve de Philippe d'Égmont, qui reçut en l'église Ste Gudule à Bruxelles des mains du prince de Parme, le collier de la Toison d'or et fut tué à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, lorsqu'il fut envoyé à la tête d'un corps d'armée, au secours de la Ligue contre les hugenots français. Philippe d'Égmont dont nous avons le portrait de même que le portrait de Marie de Hornes — nous les avons décrits dans

notre étude Prospections ... série III, p. 13 — fut enseveli à Evreux en Normandie.

Dans cette charte de 1597 les franchises de son territoire, conformément à la charte de 1401 et à la charte de 1284, furent sanctionnées.

L.H. : G. Renson, Wetenswaardigheden betreffende de goederen van Lamoral, graaf van Egmont, na zijn decapitatie, tiré à part de ESBR, XLVIII, no 3-4.

F. Vennekens, La Seigneurie de Gaesbeek (1236-1795), p. 78.

A. Wauters, Histoire des environs de Bruxelles, t. 1, p. 147.

15) GAESBEEK Beden 1896 RR.

Taxes (Precaria), 1796, Inv. n° 53.

Setting gedaen bij die Baillieuw, schepenen ende Bedesettens der gemeynthe van Gaesbeek om te vinden de penningen om daer mede te betaelen de ordinaire Beden het eerste half jaer te verscheynen sint jansmisse 1796 ende het tweede Kersmisse van het zelve jaer ingevolge den som ons toegezonden van wegens de Fransche republiek de date 14 januarii 1796 onderleekent M.J. De hulster receveur général ende geinsinueert den 29 daer naer per A huberti beloopende deze twee halve jaeren ter somme van

£ 373 - 1

aen den Baillieuw

aen de Schepenen

aen de Bedesettens

aen den greffier

aen zegels

aen collecteur

De quotisatie tot betaling der voorstede) sommen moet zijn te weten

Van elk Bunder land 1-10-0

ende van elck Bunder weyde 2-14-0

Daer worden bevonden in hand 185 B I D: 75 R dewelke gequoteerd a 1-10-0 brengen uyt de somme van 278-18-1

Item den nieuwen Bosch egael aen het land getaxcert

Item in weyde 75 R dewelke gequotiseert sijnde op 2-14-0 hrenge uyt 202-10-0 1)

Gaesbeek
Setting gedaen bij die Baillieuw, schepenen
1796
RR.
Setting gedaen bij die Baillieuw, schepenen
ende Bedesettens der gemeynthe van Gaesbeek om
te vinden de penningen om daer mede te betaelen
de ordinaire Beden het eerste half jaer te verscheynen
sint jansmisse 1796 ende het tweede Kersmisse van
het zelve jaer ingevolge den som ons toegezonden
van wegens de Fransche republiek de date 14 januarii
1796 onderleekent M.J. De hulster receveur général
ende geinsinueert den 29 daer naer per A huberti
beloopende deze twee halve jaeren ter somme van
£ 373 - 1
aen den Baillieuw
aen de Schepenen
aen de Bedesettens
aen den greffier
aen zegels
aen collecteur
De quotisatie tot betaling der voorstede) sommen moet zijn te weten
Van elk Bunder land 1-10-0
ende van elck Bunder weyde 2-14-0
Daer worden bevonden in hand 185 B I D: 75 R dewelke gequoteerd
a 1-10-0 brengen uyt de somme van 278-18-1
Item den nieuwen Bosch egael aen het land getaxcert
Item in weyde 75 R dewelke gequotiseert sijnde op 2-14-0 hrenge
uyt 202-10-0 1)

151 Document concernant les taxes à Gaesbeek

(foto Kerremans, Anderlecht)

(1) Archives de Gaesbeek. C'est un des folios, se trouvant dans un des registres, qui furent négligés en 1960 par le domaine de l'Etat. Ce document concerne les taxes dont on avait besoin pour payer le bailli, les échevins, les contrôleurs, le greffier etc.

16) ENLUMINURE PAR Mme JEAN LE ROY

(de son nom de jeune fille Claire Durieux). Château de Gaasbeek, avec cadre h. 48,5 cm x l. 38 cm. La miniature seulement h. 28 cm x l. 20 cm, Inv. n° 1182.

La miniature représente le château de Gaasbeek, d'après une vue aérienne. On voit le porche avec le donjon, les ailes, la cour intérieure, la courtine entourée d'une douve, près de laquelle serpente un sentier. Le château même est entouré d'arbres. En bas on lit le texte suivant : « Cy voit-on le beau château de Gaasbeek qui est en Brabant ».

L'encadrement est très sobre. Le feuillage composé de boucles gracieuses est orné de fleurs, de glands, de noix et de décorations en feuille d'or.

Les guirlandes de feuilles d'acanthé relient les écussons d'Henri de Brabant, Godefroid de Louvain, Marie d'Audenaerde, de Hornes, Guy d'Abcoude, (voulut-elle indiquer Gisbert d'Abcoude), Philippe de St. Pol, de Hornes, Lamoral d'Égmond, de Renesse- Warfusée, de Lalaing, Scokart, Arconati-Visconti. Ceux-ci représentent chaque fois les maisons nobles les plus importantes de la seigneurie de Gaasbeek ou du château de Gaasbeek. Dans l'enluminure prédominent les couleurs bleues, vertes et brunes. Il est regrettable que le donjon ne soit pas flanqué du côté droit par une tour semi-circulaire, ce qui est bien le cas dans la réalité. Nous avons exposé cette enluminure moderne, peinte selon le style bourguignon, dans la chambre bleue, afin de rejoindre celles qui y sont déjà exposées.



16) Miniature avec le château de Gaasbeek

(photo Kerremans, Anderlecht)

17) LA BATAILLE DE WORRINGEN

par Charles-Albert de Bruxelles et V. Lagye de Gand.

Ce tableau ainsi que les autres de la salle des chevaliers, n'a aucune valeur artistique. Du fait qu'ils illustrent des faits historiques déterminés de la Seigneurie de Gaasbeek, il convient de les conserver. Nous savons que la salle des chevaliers ressemble beaucoup à celle de Pierrefonds et que V. Lagye de Gand, né dans cette ville en 1825 et mort à Anvers en 1891 a été élève de H. Leys, et a livré pour la même salle en 1880 deux toiles pour 450 francs or la pièce. En haut, dans l'ogive, on voit la date de la bataille 1288; en bas on peut lire textuellement l'inscription suivante: « L'escuyer Willaume Pypenpoy portant la bannière de Gaesbeek à la bataille de Worringen, sous Marie d'Audenaerde, gouvernant au nom de Jean dicit Tristan, sire de Lovain ». On reconnaît Guillaume Pypenpoy aux fleurs de lis d'argent (sur fond d'azur) ornant la couverture de son dextrier. Au bout de la lance flotte le gonfalon des sires de Gaesbeek (1).

Les chevaliers qui l'accompagnent tiennent en respect les fantassins ou les cavaliers démontés vaincus, qui demandent merci.

On pourrait reprocher que le peintre ait mis en évidence beaucoup plus le blessé que Guillaume de Pipenpoy lui-même. Le blessé tient une lance portant une bannière aux mêmes couleurs que la couverture qui le protège, notamment les couleurs rouge et jaune (couleurs des Bertouids). Deux moines vêtus de blanc l'assistent. L'un d'eux le soutient, l'autre, les bras levés dans une attitude véhémement, s'efforce par le geste et sans doute par la voix, d'écarter les chevaux dont la proximité devient dangereuse.

Selon le Dr. E. Spelkens le blason peint à droite du tableau, pourrait bien correspondre à l'écu des van der Meren (d'azur plan, au chef d'or chargé de trois pals de gueules).

Guillaume de Pipenpoy fut bailli de Gaasbeek, échevin de Bruxelles en 1287, 1290, 1299 et 1302. Il fut amman de Bruxelles en 1300. Par les auteurs Voisin et Salpêtre il est mentionné comme « un très brave et valeureux écuyer ». Voisin dans son livre, p. 35, raconte qu'à un certain moment, Gérard de Wetzemuel, seigneur de Belgen-op-Zoom, se rua avec une telle force sur les rangs Luxembourgeois que lui-même, entouré d'ennemis et perdant tout contact avec ses propres soldats, fût sur le point d'être battu, mais qu'il fut libéré par la vaillance du chevalier Gillis de Beuzegem et de l'écuyer Guillaume de Pipenpoy.

(1) Devia comprenant la fourniture et le placement des boiseries d'art, enluminures, ferronnerie, de peintures murales etc. devant servir de décoration architecturale d'intérieur à diverses salles du château de Gaasbeek, propriété de Madame la marquise Arconati-Visconti. Copié à Paris à l'hôtel de Madame la marquise le 28 mai 1887 (Archives de Gaasbeek).

J. Salpêtre, La Bataille de Worringen (5 juin 1288) dans Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, T. LI, Verviers 1968.

J. Lindemans et M. Sneré, Oude West-Brabantse geslachten — Pipenpoy, dans Elgen Schoon en de Brabander, XL, 1929 nos 1-2, 4-5.

E. Spelkens, A propos d'un tableau du château de Gaasbeek dans « Les lignages de Bruxelles, 5e année, no 25, p. 8-25.

J.F. Verbruggen, De Slag van Woerlingen, dans Leger — De Natie, 5e année, nos 5-6.

A. Voisin, La bataille de Woerlingen. Hécit historique, Bruxelles 1839.



17) La bataille de Warringen

(photo M. Duerinckx, Ruisbroek)

ÉPERON BRISÉ MEXICAIN

(fin XVII^e siècle) et étrier à touret (XVIII^e siècle), fer forgé, inv. n° 1089 (1).

On peut voir au château-musée une collection intéressante d'éperons et d'étriers, d'époques diverses et de formats différents, des éperons à molette (avant et entre 1700 et 1800), plusieurs étriers (XVIII^e siècle) utilisés par des comtes et comtesses ou personnes plus jeunes.

Parmi les éperons on retrouve un exemplaire plutôt rare : l'éperon *brisé*, datant de la fin du XVII^e siècle (fig. 18). Il se compose d'un col, ayant la forme d'un cou de cygne à l'extrémité duquel il y a un petit disque dentelé (étoile à six pointes) ; celui-ci entraîne le cheval au galop. Les branches métalliques à charnière — de là éperon brisé — se terminent par une boucle et un crochet que l'on attache, au moyen d'un cuir ou d'une chaînette à la chaussure.

Milia Davenport (2) qui nous fournit un tableau synoptique des éperons et étriers dans l'ordre chronologique donne la dénomination suivante pour l'éperon en question : « side hinged spur » et le classe parmi les « rowels spurs » et le situe vers la fin du XVII^e siècle ou début du XVIII^e siècle.

Les autres éperons du musée sont mexicains et d'époque plus récente.

Etrier à touret (fig. 19). La reproduction ci-jointe est un étrier formé d'un arceau de métal, suspendu par une tête percée d'une fenêtre (œil). L'arceau lui-même est composé de deux branches issues de cette tête et se réunissant par une branche transversale ou pédale (sole). Pour l'utilisation, on passait la courroie par l'œil et on la rattachait à la selle.

(1) Le n° 1089 de l'inventaire comporte 119 subdivisions. L'éperon porte le 90 ; l'étrier, le n° 92.

(2) MILLIA DAVENPORT, *The Book of Costume*, vol. I, New-York, 1962, planche 440 (Spurs : The development of their commoner forms during the centuries), page 155. Cette étude est intéressante par ce que l'éperon et l'étrier sont étudiés en fonction de l'évolution du costume militaire. Voir également la nouvelle édition de DIDEROT (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences des Arts et des métiers*, facsimilé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1967. Cfr. D.B. HARDEN, *Medieval Catalogue*, London (Kensington Palace, W 8), no 1, 1965, p. 11, pl. 35.



19 et 181 Eperon brisé mécanique et étrier à touret

(photo Kerremans, Anderlecht)

Essai sur la Statistique Générale du Département de la Dyle, par le Citoyen Doulcet Pontécoulant, Préfet.

(voir Nos du Folklore Brabançon 185, 186, 187, 188 et 189)

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIAIRE

La contribution personnelle et mobilière a été basée sur une population de 389,789 âmes, et elle a été fixée à 483,750 francs.

Cependant la population réelle n'est que de 365,434, en sorte qu'il y a une augmentation de 29,355 âmes, qui donne surcharge sur cette partie à raison de 3 fr. 78 cent, de contribution personnelle par individu, sur le 6ème de la population 18,495

Et par suite, il résulte une autre surcharge sur la contribution mobilière de 12,330 30,825

En ajoutant à cette somme de surcharge celle ci-contre pour la contribution foncière de 281,576

Le Département de la Dyle est *surchargé* dans les deux contributions de 312,401

PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS

Le mode actuel de perception ne contribue pas peu à rendre sensible le poids des contributions.

La perception s'expose au rabais, et est ainsi offerte à tout venant, pourvu qu'il réside dans la commune et donne caution. Il suit de là qu'elle passe souvent dans les mains d'un homme inapte, et quelques fois même d'un frippon. On sent combien de semblables percepteurs nuisent aux contribuables et au Trésor public.

Ils profitent de l'année de leur exercice pour assouvir leur cupidité. La perception s'adjuge-t-elle à un citoyen probe et intelligent, tous les renseignements qu'il a recueillis, les connaissances qu'il a acquises, le travail qu'il a fait qui devait éclairer et faciliter la perception de l'année suivante, tout est perdu pour son successeur et pour la chose publique.

Le système de perception ne sera ce qu'il doit être que lorsqu'il assurera aux percepteurs, un état fixe et une existence honnête.

C'est en établissant la perception par bureaux d'arrondissement qui comprendraient un certain nombre de communes, jusqu'à concurrence d'une recette d'environ cent mille francs, et en la confiant à vie, ou pour un long terme à des hommes probes et réunissant la capacité nécessaire, qu'on améliorera cette branche importante de l'administration.

Le percepteur, qui jouira de la confiance publique, fera facilement rentrer les contributions. Instruit par la leçon d'une année, par les notes qu'il aura tenues, sa perception deviendra plus facile chaque année; d'un autre côté, les Receveurs particuliers ayant toujours à faire aux mêmes Percepteurs, sauront comment ils doivent les gouverner, et ils en suivront mieux la gestion et la comptabilité.

Douanes

Ce Département n'étant pas situé sur l'extrême frontière je n'aurais à parler des Douanes que dans leur rapport avec le Commerce de Transit et d'Entrepôt et j'ai traité cette matière en parlant du Commerce Général du Département de la Dyle.

Enregistrement

Beaucoup de particuliers, pour éviter des droits d'Enregistrement qu'ils trouvent exorbitants, se boment à faire des actes privés, au risque de compromettre leurs intérêts et quelques fois leur fortune. Je pense donc que le fisc gagnerait à réduire les droits, de manière à ce qu'on n'ait pas intérêt à s'y soustraire.

Hypothèques

Le système des hypothèques avait pris difficilement et avec beaucoup de lenteur dans ce Département; il n'inspirait aucune confiance aux propriétaires et créanciers, mais l'intérêt a fait taire le préjugé et maintenant la législation hypothécaire obtient un grand succès dans ce pays.

Patentes

Les conducteurs de fiocres se récrient beaucoup contre le taux de leurs patentes. On suit que leurs gains sont beaucoup plus faibles qu'à Paris. Ce serait une justice de les réduire proportionnellement.

Taxe sur les tabacs

La plupart des fabricants de tabac ne déclarent pas leur profession, et se fient sur le défaut de moyens de les prendre en fraude.

Les agents des contributions devraient être chargés de les reconnaître, d'en faire les listes, et de surveiller leur fabrication (1).

Section 2 — FORETS NATIONALES

Le Département de la Dyle est couvert de plusieurs bois, parmi lesquels on distingue 4 forêts.

La forêt nationale de Soignes, et les bois d'heverle, Merdael et Molendael, appartenant à la Maison d'Areberg.

J'ai fait connaître ailleurs toute l'importance de la belle forêt de Soignes, non seulement elle fournit le chauffage et les bois de construction de Bruxelles, dont la consommation est considérable, mais elle pourvoit aussi aux besoins de la Hollande.

Il avait été fait des coupes extraordinaires dans la forêt de Soignes, pendant les quatre premières années de la domination française, mais on

(1) Voir sous le no 1 le Tableau général des contributions et des dépenses qu'elles acquittent.

a diminué celles des années suivantes, et maintenant elles sont rétablies dans l'ordre ordinaire.

Les forêts nationales sont aussi bien conservées qu'il est possible avec le trop petit nombre de préposés établis à leur garde.

Les délits forestiers sont maintenant poursuivis par les Tribunaux avec tout le zèle qu'on peut en attendre. Mais l'inutilité de leurs efforts attestent l'insuffisance de nos Loix pénales sur cet objet.

Les dévastations qui se sont commises l'année dernière dans la forêt de Soignes ont une cause particulière qui tient à la nature des choses et aux localités.

Il est nécessaire d'entrer à cet égard dans quelques détails.

Cette forêt renferme dans son intérieur plusieurs communes et hameaux qui ont peu ou point de territoire. Elle est entourée aussi d'autres petites communes dont les habitants peu aisés, à défaut d'autre travail, sont accoutumés à vivre d'un salaire journalier qu'ils se procurent dans la forêt même.

L'ancien Gouvernement y occupait chaque année, pendant environ cinq mois de l'hiver 800 à 1000 ouvriers à élaguer et repeupler la forêt aux endroits désignés.

L'Elagage se faisait à trois époques différentes dans la révolution des coupes, de cent ans.

A l'âge de 15 à 20 ans, on émondait les jeunes arbres de leurs branches inutiles ou qui prenaient une fausse direction. On repeuplait les espaces vides avec de jeunes plants trop serrés ailleurs. On doit remarquer que la nature du sol de la forêt de Soignes, qui se couvre de broussailles dans les premières années et qui empêche les semis et recrues de profiter, nécessite l'opération du repeuplement.

Le 2^e Elagage se faisait environ 20 ans après le premier. On ébranchait de même les arbres, on rajeunissait leur cime, on éclaircissait les parties trop épaisses. On abattait les arbres mal venans, ceux que le vent avait brisé, etc., etc.

La 3^e opération qui avait lieu 25 ans après la seconde, consistait à couper les fourches, les branches cassantes, courbées, défectueuses, surabondantes.

C'est par de semblables procédés que l'ancienne administration forestière de ce pays était parvenue à élever la plus belle forêt qu'il y eut en Europe, sous le rapport du produit et de la beauté des arbres.

Les bois provenant des élagages rapportaient annuellement 60,000 francs et comme les frais ne montaient qu'à la moitié du produit, il en résultait chaque année pour le trésor public, un bénéfice net de 30,000 francs.

Ce bénéfice était tel, que répété trois fois dans le même canton, dans une révolution ordinaire de cent ans, il rapportait autant que la coupe même.

L'usage établi avait des résultats plus avantageux encore, les ouvriers qu'on employait aux élagages, n'avaient ni le désir, ni le besoin de commettre des délits forestiers.

Si l'on n'était pas assez convaincu de cette vérité, par le raisonnement on en trouvera la preuve établie sur des faits.

Dans les deux premières années de la domination française les Elagages ont été suspendus : dès lors la forêt éprouva toutes sortes de dévastations ; elles cessèrent du moins en très grande partie, lorsqu'on reprit ces travaux.

On concevra difficilement que le Conservateur actuel des forêts dans ce Département ait cru devoir ne tenir aucun compte des leçons de l'expérience, qu'il ait exposé ce beau Domaine à de nouvelles dévastations pendant l'an 10, en supprimant les Elagages malgré les représentations qui lui ont été adressées.

J'ai vivement réclamé auprès du Gouvernement contre cette innovation funeste, et je me suis plu à répéter que toute espèce de changement est à éviter là où l'ancienne méthode est consacrée par des succès.

Aucun peuple au monde n'entend mieux que les Belges la culture des bois ; il faut donc emprunter d'eux une pratique qui leur a si bien réussi, au lieu de chercher à naturaliser ici une routine qu'aucun succès ne recommande.

Section 3 — DETTE PUBLIQUE.

Le remboursement en valeurs presque nulles, de bons de deux tiers

de la Dette publique, a fait différer jusqu'ici les créanciers à se pourvoir en liquidation.

Ils ont d'ailleurs espéré jusqu'à ce moment qu'il serait établi un mode particulier de liquidation pour la Belgique et j'ose dire que leur attente est fondée sur la justice du Gouvernement.

Les créanciers de l'ancienne France ont pu se faire liquider et rembourser dans un temps où ils avaient peu à perdre sur les valeurs qui leur étaient offertes, et lorsque les deux tiers de la Dette publique n'étaient pas encore mobilisés. Ceux qui ont négligé de demander alors la liquidation, ne peuvent attribuer qu'à eux-mêmes de n'avoir pas profité du mode qui leur était favorable.

Lorsqu'au contraire il a été question de liquider les dettes de la Belgique, les assignats n'avaient plus aucune valeur. Vint ensuite la Loy de mobilisation des deux tiers.

On sent combien la condition des Belges serait plus désavantageuse que celle des anciens Français, s'ils devaient supporter des pertes qu'il n'a pas dépendu d'eux de prévenir, et que les autres ont pu éviter.

On ne connaît pas, même approximativement, à quelle somme s'élève la dette publique de la Belgique.

On sait cependant qu'elle est considérable, et rien n'étonnera à cet égard, lorsqu'on fera attention que les habitants de ces contrées plaçaient habituellement et avec la plus grande confiance, leurs épargnes, sur la France, les Etats, les Villes, les corporations civiles et ecclésiastiques.

Trois cents vingt créanciers seulement se sont pourvus jusqu'ici en liquidation.

Section 4 — PENSIONS.

Les pensionnaires sont mieux connus que les rentiers. 177 avaient des pains d'abbaye. Ces pensions ainsi nommées s'accordaient par l'Empereur à des veuves, à des filles d'employés civils et militaires, à titre de récompense de services rendus par leurs parents. Elles étaient affectées par Brevet, sur les abbayes. Elles s'élèvent à 33,665 frs. 01c.

On compte 118 pensionnaires de feu le prince Charles de Loraine dont les pensions s'élèvent à 76,833 frs. 78 c. La plupart d'entre eux ont déjà été payés de plusieurs semestres. Il paraît d'après le traité de Lunéville, que ces dernières pensions retombent à la charge de la Maison d'Autriche.

Les Religieux et Religieuses supprimés par Joseph II sont au nombre de 291 et leurs pensions s'élèvent à 175,584 frs. 26 c.

Le nombre de Religieux supprimés par la Loy du 15 fructidor an 4, est de 2,070 dont 89 ont reçu des bons de retraite; supprimés par la Loy du 5 frimaire an 6, 983. De ceux-ci trois ayant rapporté leurs bons de retraite, il reste 2,967 individus qui ont droit à la pension.

Cent douze l'ont réclamée, ou se sont mis en règle pour l'obtenir.

Le concordat avec le Pape va sans doute dissiper les scrupules des autres.

Si tous acceptent leurs pensions, le montant s'élèvera à environ 1,849,000 francs.

Section 5 — DEPENSES DEPARTEMENTALES & MUNICIPALES.

Arrière

J'ai vainement tout mis en œuvre pour faire rendre les comptes des Ex-administrations municipales, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir l'extrême difficulté de réunir un si grand nombre d'administrateurs dispersés et par l'insouciance que la plupart d'entre eux apporte à fournir le compte particulier de sa gestion.

On sent au surplus combien il est difficile de faire rendre des comptes par des administrations collectives, après que les membres en ont été dispersés. Il ne paraît pas cependant qu'on ait à leur reprocher des malversations dans l'emploi des deniers publics.

La plupart ont dépensé, il est vrai, au delà des centimes additionnels mis à leur disposition, mais il est reconnu que ces fonds étaient insuffisants dans plusieurs cantons.

Il est satisfaisant de pouvoir dire que la masse totale des centimes additionnels qui restaient à rentrer, s'élevait au dessus du déficit.

Les centimes additionnels rentrés sur l'arriéré depuis l'établissement de la Préfecture, montent à 391,962 frs. 17 c.

Les dépenses Départementales tant arriérées que	fr. C.
celles courantes de l'an 8 montaient à	291,033.79.
Celles Municipales à	137,344.55.
Total :	428,368.34.

J'ai ordonné sur les premières jusqu'à concurrence de	235,148 frs. 45 c.	
et sur les autres jusqu'à	62,191 frs. 25 c.	297,339.70.

Il reste encore à payer		131,028.64.
-----------------------------------	--	-------------

Un arrêté des Consuls ayant ordonné de verser dans le Trésor public, les centimes additionnels existans dans les caisses des Receveurs et ceux à rentrer par la suite, ce ne sera dorénavant que sur les ordonnances des Ministres et sur les fonds qu'il mettra à ma disposition, que cette dépense arriérée s'acquittera.

Revenus et Charges

Les dettes des Communes se présentent sous un aspect moins satisfaisant.

Elles s'élèvent en masse pour l'arriéré à	fr. C.	801,086.94.
Dans lesquelles la ville de Bruxelles est comprise pour	212,913 frs. 60 c.	
Les Dépenses courantes s'élèvent annuellement à		702,776.51.
Les centimes additionnels	fr. c.	
montent à	172,092.76.	
Les revenus communaux à	180,713.53.	599,857.05.
Les autres produits de toute nature	97,309.99.	
La portion d'octroi affectée aux dépenses communales	149,740.77.	
Il y a donc un déficit de		102,919.46.

Au moyen des octrois établis dans les principales villes, les revenus égalent maintenant les charges. On pourra peut-être en élever successivement les produits, pour éteindre peu à peu la dette arriérée.

Le déficit n'existe donc réellement que dans les Communes rurales; et je ne trouve de moyen pour l'éteindre que les taxes locales.

Section 6 — DOMAINES NATIONAUX.

La République a trouvé de riches et nombreux Domaines dans ce Département.

Il en a été vendu jusqu'à ce jour 6,120 lots de toutes espèces, dont le prix, valeur numéraire a produit au Trésor public une somme de	fr. C.	21,716,900.00.
Il reste invendu, environ 8,714 bonniers (10,892 hectares) de Terre, prés et petits bois, la plupart en petites parties, qui donnent un revenu de	368,552 francs.	
Et cent bâtimens évalués à un revenu de	26,000 francs.	
Total en revenus	394,552 francs.	
Lesquels biens sont évalués à un Capital de		7,914,568.00.
Ainsi, les Domaines vendus et ceux conservés par la République, montent à		29,631,468.00.

Dans les biens ci-dessus ne sont pas compris les forêts et bois nationaux inaliénables, non plus que ceux aliénables, mais non encore vendus qui comprennent ensemble, comme on l'a vu plus haut, environ 29,535 bonniers (36,918 hectares) lesquels donnent un revenu annuel de 660,000 francs et produisaient en capital 1,320,000 francs ne sont pas non plus compris les bâtimens occupés pour un service public, ni les Eglises et maisons presbitérales.

Enfin, dans l'énumération des biens nationaux vendus et invendus, on n'a pas dû comprendre les biens des absents du pays, inscrits sur la liste des émigrés. Ces biens sont restés intacts et le Domaine s'est borné à les régir et à en percevoir les revenus.

Le nombre des acquéreurs des Domaines nationaux est de quatorze cent cinquante six parmi lesquels on n'en compte que trente-six étrangers

au Département, dont quelques-uns sont il est vrai les représentants des Compagnies qui ont fait des acquisitions très considérables.

Biens vendus par les corporations religieuses, à l'arrivée des français

Il se trouve dans les mains d'un grand nombre de particuliers du pays, une quantité considérable de biens provenant de communautés et établissements religieux, que les détenteurs actuels prétendent avoir acquis de ces mêmes établissements.

Il avait été imposé une contribution militaire à l'entrée des français dans la Belgique. Elle avait pesé sur le Clergé, les nobles et les riches. Un octroi général du Conseil général de brabant, avait autorisé les établissements religieux à aliéner de leurs biens, jusqu'à concurrence de leur cote dans cette contribution.

Beaucoup de ventes ont été faites en adjudication publique. Celles-là ne portent aucun caractère de fraude et sans doute on doit les maintenir, sauf les cas où le prix de ces ventes n'aurait pas été versé par les acquéreurs dans les caisses destinées à cet effet.

Mais un très grand nombre de ventes ont été faites particulièrement devant notaires, ou sous signatures privées, et le produit ne paraît pas avoir été employé à sa destination. Tout concourt à faire regarder celles-ci comme frauduleuses.

Le tableau qui comprend 1072 articles de ces sortes de ventes, lesquelles s'élèvent à 3,045,894 livres, en numéraire, a été envoyé en l'an 7, à l'examen du ministre des finances. C'est au Gouvernement à prononcer sur le sort de ces ventes. S'il prend le parti de faire rentrer sous la main de la Nation, tous les biens vendus en fraude, ou plutôt fictivement vendus, qui composent au moins la moitié des ventes faites par le Clergé, la masse des Domaines de la République s'accroîtra d'environ 1,522,947 frs. en capital.

Section 7 — LOTTERIE.

Lotteries anciennes

Sous l'ancien Gouvernement il existait dans ce pays, sous le nom de Loto, une lotterie établie en 1760.

Elle demeura en régie pour le compte de l'Empereur jusqu'en 1785, le tirage se faisait à Bruxelles tous les 20 jours.

En 1785 une compagnie sous le nom de Mouzi en obtint le privilège et la ferme pour six ans à des conditions qui ne me sont pas connues. Il y eut alors quatre tirages par mois, lesquels alternaient dans les villes de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et de Mons.

La compagnie Mouzi ajouta au Loto une seconde lotterie dite à classes qui n'eut pas de succès et ne dura que trois ans.

A l'expiration du bail de M. Mouzi, la régie recommença sur le pied établi par cette compagnie jusqu'à l'époque de l'entrée des français dans ces provinces.

Cette lotterie, soit pendant la régie, soit pendant la ferme paraît avoir eu quelques bureaux chez l'étranger. Les principaux étaient à Cologne et à Liège.

On évalue à deux millions la recette annuelle de l'ancien Loto.

Lotterie de France

La lotterie à Bruxelles ne peut, d'après son organisation actuelle, être considérée comme un établissement isolé et distinct. Elle est liée avec les tirages de Paris, Bordeaux, Lyon et Strasbourg, non seulement par une administration commune mais même par les combinaisons des joueurs ; il suit de là que le travail qui établit le produit de chaque tirage et le produit annuel se faisant dans les bureaux de l'administration de la Lotterie Nationale à Paris, il n'y a que cette administration qui puisse connaître de combien les tirages établis à Bruxelles, Bordeaux, etc. ont augmenté la recette générale de la Lotterie.

Elle est suivie dans ce Département, et ses accroissements y sont sensibles ; la quantité de mises et leur produit ont, par aperçu doublé depuis un an.

CHAPITRE 4.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Section Ière — GRANDES ROUTES.

Dans la première partie de ce mémoire, en traitant de la description du Département de la Dyle, j'ai déjà parlé du nombre, de l'étendue, de la direction des chaussées. Il me reste à considérer ces mêmes objets dans leurs rapports avec le fisc et l'administration.

Epoque de la construction des Chaussées

La construction des chaussées, dans ce pays, ne remonte pas au-delà du commencement du dernier siècle.

Les premières, celles de Bruxelles à Louvain, à Gand, à Mons ont été construites par ordre du Gouvernement de 1702 à 1706, à l'aide des corvées civiles et militaires. On en remit ensuite l'administration aux Etats de Brabant, et leur produit servit à les perfectionner.

La chaussée de Bruxelles à Charleroy fut construite aux frais du Domaine qui en conserva la propriété. Quelque dispendieux qu'en fut l'entretien, la recette des droits de barrières en couvrait facilement la dépense.

Le produit général des barrières donnait au-delà de l'entretien des routes un excédent assez considérable que les Etats de brabant tenaient en caisse séparée ce qu'ils destinaient à des constructions nouvelles ; mais quoiqu'il soit vrai de dire qu'en brabant il existait une caisse d'amélioration des anciennes et de construction des nouvelles routes, il ne l'est pas d'affirmer, comme l'auteur anglais des Essais sur les pays bas, que la taxe des barrières suffisait dans la Belgique pour payer les intérêts des emprunts et liquider le Capital.

La plupart de ces routes avaient été construites au moyen d'emprunts qu'on liquidait sur des caisses d'amortissement, qui plus ou moins bien organisées s'étaient établies successivement depuis 1766.

Les plantis le long des routes anciennes ne datent que de 1730 : ils souffrirent beaucoup de la guerre de 1746 et celle qui vient de finir les a presque totalement anéantis.

On ne pourrait donc tirer en ce moment que de légers avantages de ces plantis dont la plus grande partie n'est pas encore parvenue à l'état de maturité, mais il est certain que cette branche du produit des routes donnait des Espérances d'indemnités pour les premières dépenses de leur construction.

Etat actuel des Chaussées

L'état de délabrement des grandes routes de ce Département à l'époque où l'administration m'en fut confiée était tel que les communications sur plusieurs points étaient déjà interrompues et que la sûreté des voyageurs aurait exigé qu'on interrompit les autres. Cette intéressante partie de l'administration publique avait été totalement abandonnée par le Directoire. Le Gouvernement Consulaire s'en est occupé depuis avec la plus vive sollicitude, mais le mal était parvenu à une telle extrémité que les fonds dont on pouvait disposer pour cet objet étaient loin de pouvoir suffire aux premières réparations. Il fallut donc se borner à rétablir la viabilité des routes.

La partie de la route directe de Paris à Anvers qui traverse le Département de la Dyle est aujourd'hui dans un état satisfaisant. Celles qui forment la communication entre Bruxelles et Louvain et de cette dernière ville avec les différents points des Départements limitrophes sont du moins praticables.

Il n'en est pas ainsi de l'importante chaussée de Bruxelles à Charleroy. Le défaut absolu de moyens pécuniaires ne m'a pas encore permis d'y faire travailler et cependant de promptes réparations peuvent seules la préserver d'une destruction totale.

Les travaux exécutés depuis le 1er floréal an 8 (date de l'arrêté qui sépare les réparations des routes de la perception du droit de passe) se montent à une somme de 644,496 frs. 33 c.

L'affermage des barrières dans l'étendue de ce Département s'est élevé pour l'an 9 à une somme de 207,805 — Pour l'an 10 à 242,500 et vient d'être adjudgé pour l'an 11 à 260,000.

Mode de Conservation des routes

Le système adopté jusqu'à ce jour pour la réparation des routes ne me paraît nullement applicable à leur état actuel de dégradation. Des

travaux partiels entrepris d'année en année et limités par la pénurie des ressources du moment me paraissent ne devoir jamais produire que d'inutiles dépenses et le rapport annuel de la taxe d'entretien évidemment au-dessous de premiers fonds nécessaires pour opérer des réparations complètes, exige de toute nécessité une avance de fonds considérable dont les besoins de l'Etat ne permettent pas de grever le trésor public.

Je pense donc que des entreprises à long terme formées par des associations puissantes peuvent seules assurer dans cette partie des résultats utiles et durables, et j'ai lieu de croire que le Gouvernement également convaincu de cette vérité accueillera la soumission par laquelle une société des principaux négocians de Bruxelles s'engagent, moyennant la jouissance des produits de la taxe d'entretien des routes de ce Département pendant l'espace de douze ans.

1° à rendre ces routes praticables pendant le cours de la première année ;

2° à les rétablir dans le délai de trois ans dans l'état où elles étaient avant la guerre ;

3° à les entretenir dans cet état pendant les neuf années subséquentes ;

4° enfin à verser au Trésor public une somme de 550,000 francs, payables par termes égaux à dater du commencement de la 7^{ème} année du bail.

Chemins Vicinaux

Des renseignements que je n'ai pas encore complètement vérifiés me portent à croire qu'en plusieurs endroits il existe des doubles chemins vicinaux qui pourraient être rendus à l'agriculture ; j'ai remis en vigueur tous les réglemens de police rurale relatifs aux réparations et à l'entretien des chemins vicinaux.

Si dans cette partie, il reste beaucoup à faire du moins les plus grands désordres sont-ils réparés.

SECTION 2. — *Canaux*

Canal de Bruxelles.

Il fut construit en 1550 par la ville au moyen d'un emprunt rempli

par les habitants et dont le produit fut employé à l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture du lit du canal et à la construction des deux chaussées qui les bordent.

Dans l'ancien ordre de choses la dépense annuelle du canal montait à 63,546 florins
La recette à 59,670 florins
Le déficit de 3,876 florins

était facilement rempli, soit par la création d'une obligation nouvelle (l'administration du Canal pouvait emprunter sous obligation mais pour un an seulement, ce terme était de rigueur) soit par une vente de bois plus considérable, soit enfin par les secours que la ville accordait lorsque les ressources ordinaires étaient insuffisantes.

Les troubles qui ont éclaté dans ce pays en 1788, la guerre longue et désastreuse qui les suivit, ne tardèrent pas à changer la face des choses. Les principaux revenus du Canal lui furent enlevés ; sa caisse auparavant distincte fut confondue avec celle de l'administration municipale et les faibles revenus laissés au canal se trouvèrent par ce moyen appliqués à la généralité des besoins de la Commune dont les dépenses surpassant de beaucoup les recettes permirent à peine d'appliquer à l'entretien du Canal la vingtième partie des fonds nécessaires.

J'ai vérifié que pendant le cours de six ans c'est-à-dire depuis le mois de juillet 1794, jusqu'au mois de messidor an 8, les sommes dont on a disposé pour cet objet ne se montaient qu'à 97,000 francs.

Il était impossible qu'il ne résultât d'une application de moyens aussi insuffisante une dégradation successive ; aussi le mal à l'époque que je viens d'indiquer était-il arrivé au point que la navigation du Canal était menacée d'une longue interruption et les propriétaires riverains d'une inondation dont les premiers ravages s'étaient récemment signalés par la rupture de la digue près le bourg de Humbeck où les eaux ont envahi un espace de terrain assez considérable et qui n'a pu encore être rendu à l'agriculture.

Les réparations qu'exigeaient alors le canal de Bruxelles étaient évaluées à 219,300 francs, et ses revenus se trouvaient réduits à 23,565 francs.

Les différents projets que j'ai soumis depuis deux ans, au Conseiller d'Etat chargé des Ponts et Chaussées et qui avaient pour objet de restaurer le Canal et de rétablir la balance entre la dépense et le produit, n'ont pas encore reçu son approbation. Mais les opérations les plus urgentes qu'a fait exécuter l'administration municipale dans le courant de cette

année ont du moins suspendu la destruction dont cet établissement public était menacé.

Canal de Louvain

L'administration du Canal de Louvain appartient comme propriété de la ville à l'administration municipale de Louvain, il a été construit en 1750 au moyen d'un emprunt très considérable, dont la ville de Louvain payait les intérêts et opérait successivement l'extinction des produits de divers impôts communaux, qui tous ont été supprimés par l'arrêté du directeur exécutif du 24 Brumaire an 5. Il reste encore à rembourser un million quarante mille six-cents cinquante deux francs 93 centimes (dont l'intérêt annuel s'élève à 33,917 francs 38 centimes).

Il n'y a d'autres employés salariés pour l'administration et l'entretien du Canal, que les éclusiers et les gardes digues. Un adjoint du maire est spécialement chargé de surveiller les employés et les travaux ordinaires et extraordinaires.

Le Canal est construit pour recevoir au besoin neuf pieds d'eau. Il ne tient donc qu'à l'élargissement des écluses qu'il soit en état de porter des bâtiments de 200 à 300 tonneaux.

Outre ces écluses, ce canal a huit ponts tournans, huit aqueducs, trois pontons.

Les têtes des ponts et des aqueducs ont toutes, comme les écluses, 24 pieds d'ouverture.

L'entrée de l'Ecluse de l'embouchure se trouve en regard des deux rivières la Senne et la Dyle, les bâtiments ne peuvent donc y passer qu'à la marée montante, et sont presque toujours entraînés dans l'une ou l'autre des deux rivières d'où ils ne se retirent qu'avec beaucoup de peine, pour parvenir à l'Ecluse.

On croit possible de remédier à cet inconvénient par les moyens suivans : on pourrait piloter la gauche de l'entrée de l'Ecluse jusqu'à la Senne pour offrir aux bateliers des points d'amarrages : on pourrait aussi éloigner l'embouchure de la Senne, en la coupant dans les terres basses qui l'avoisinent. Enfin, il faudrait baisser le seuil de l'Ecluse de Sennegat, pour que les navires n'eussent pas toujours besoin de la hauteur de la marée pour y entrer. Le seuil est de 6 pieds au moins au-dessus de la rivière.

Il manque aussi un chemin de hallage depuis l'Ecluse du Sennegat, jusqu'au Rumpel, où les eaux de la Dyle et de la Senne réunies se joignent à la grande Nethe. C'est là seulement que ces deux rivières deviennent vraiment navigables et que l'on peut faire usage de la voile.

On a reconstruit en l'an 8, les murs du bassin écroulés pendant l'hiver précédent, curé le bassin, placé deux nouvelles portes d'Ecluses à Campenhout. On s'est depuis occupé de renouveler successivement les autres parties d'écluses et de quelques autres travaux ou améliorations. A moins d'accidents imprévus, on n'a point à craindre que la navigation soit désormais interrompue.

Je dois observer ici que toutes les réparations ont été entreprises au moyen des avances qu'ont faites généreusement plusieurs Membres du Conseil Municipal de Louvain.

Section 3

SUR LE BESOIN D'OUVRIR DES COMMUNICATIONS NOUVELLES.

Jusqu'à ce que le temps et les circonstances aient amené la découverte et l'exploitation des mines de charbon de terre, dont tout annonce l'existence dans ce Département ; jusqu'à ce qu'une meilleure administration forestière y procure à meilleur compte le bois de chauffage et qu'on y ait trouvé les moyens économiques pour l'extraction et la fonte du fer jusques là dis-je, ce Département sera dans la dépendance de Charleroy pour les combustibles et le fer qui lui manquent. Telle est parmi beaucoup d'autres considérations, celle qui réclame d'une manière plus pressante en faveur de l'ouverture du Canal projeté depuis longtemps sur Bruxelles et Charleroy, lequel joindrait l'Escaut à la Meuse.

Si l'intérêt du Commerce exige qu'on s'occupe de réaliser le projet de joindre la Meuse à l'Escaut, celui de l'agriculture ne commande pas moins impérieusement la construction d'un Canal à travers la Campine.

Cette portion du Département de la Dyle est la seule qui ne partage pas l'étonnante fécondité du sol, elle est en grande partie couverte de maigres sapins et de vastes bruyères.

L'habitant de la Campine sobre et laborieux de sa nature n'attend pour fertiliser un terrain aride mais non pas ingrat, que des moyens de Communication qui lui assurent avec la facilité de se procurer des engrais, un débouché pour les produits de la Culture. Rien ne serait plus utile, sous ce rapport, qu'un canal qui irait de Diest sur Westerloo, passerait à Tongerlo, Herentals et viendrait rencontrer l'Escaut à Anvers.

La Culture des bois dont ce pays abonde ne gagnerait pas moins que celle des terres à l'ouverture d'une communication qui leur assignerait en tous temps, une valeur dont ils ne jouissent qu'aux époques rares ou les grandes eaux d'hiver permettent de les faire descendre sur des radeaux par la Nethe et le Demer. Peut-être pourrait-on même suppléer à la construction d'un Canal en rendant le Demer, dont la navigation est interrompue, neuf mois de l'année, praticable en tout temps, au moyen de quelques ouvrages peu dispendieux.

Quelle bien étendue qui soit en général dans ce Département la culture des terres, la partie la plus naturellement fertile (je veux parler du haut pays Wallon) est sous ce rapport infiniment au-dessous de ce qu'elle devrait être ; l'état languissant de la Culture y tient uniquement au défaut de chaussées (l'élévation du sol s'oppose à la formation des Canaux) l'isolement où se trouvent les vastes plaines qui composent le haut Wallon en mettant le cultivateur dans l'impossibilité de communiquer avec les marchés des villes, en l'obligeant de livrer à des spéculateurs qui viennent les acheter sur les lieux, les produits d'une terre qui perd de sa valeur, en proportion de l'éloignement où elle se trouve des chaussées. Cet isolement, dis-je, arrête les efforts de l'industrie, détruit toute émulation et s'oppose essentiellement aux progrès de l'agriculture. Le fermier en labourant un champ sans issue doit avant de l'ensemencer savoir quelle espèce de grain son voisin a semé. Il court le risque si son blé est plutôt mûr, de voir périr sa récolte sur pied parce qu'il ne peut passer sur les champs voisins : privé de la faculté d'aller en tout temps sur son bien il ne peut s'occuper de la culture des plantes qui demandent des soins habituels. Point de doute que la construction des chaussées qui manquent à ce pays n'améliorat en peu d'années l'agriculture, n'y multipliat les hamcaux, et ne contribuât, en facilitant le transport des engrais, à couvrir de plus riches moissons ces champs immenses où la culture n'a pas atteint le degré de perfection dont elle est susceptible.

Ce pays coupé par de grandes routes le serait bientôt en tous sens par des chemins de traverse qui mettraient en communication toutes ses

parties et donneraient à l'agriculteur avec les moyens de parcourir son champ dans toutes les saisons, la facilité d'y former des prairies artificielles, d'y mener paître ses bestiaux et de recueillir au moment convenable les récoltes dont il l'aurait ensemencé.

Ce besoin de l'agriculture avait été senti par le Gouvernement autrichien des 1782. A cette époque les états de Brabant ayant vérifié qu'il existait sur le produit des barrières un bénéfice disponible d'environ 80 mille florins, proposèrent d'appliquer cette somme à la construction d'une chaussée de Louvain à Sombref, laquelle devait en rencontrant celle que les Namurois conduisaient alors de Sombref à Fleury, faciliter le transport si dispendieux de la chaux, de la houille, des pierres de taille qui se trouvent dans l'étendue du pays que cette route devait traverser.

Malheureusement les mêmes hommes qui s'accordaient sur la nécessité de construire cette chaussée différaient d'opinion sur la direction qu'il convenait de lui donner ; les uns voulaient la conduire le long de la Dyle, par Wavre, Limelette, Court-St.-Etienne, Gentinnes et les autres auraient voulu qu'elle passât à travers les ravins de Hamme, par Nil pierreux et Blanmont. Le tiers état rejeta cette double proposition dans laquelle il crut voir le bien général (qui demandait que la chaussée traversât le haut pays) sacrifié aux intérêts particuliers de quelques membres des Etats qui ne voyaient, peut-être, dans la Construction d'un chemin public qu'une communication avec leurs propriétés particulières.

Au milieu de ces discussions le Gouvernement accueillit un projet des Chefs-Mairies si évidemment conçu dans un esprit d'utilité publique qu'on ne pourra mieux faire que d'y avoir recours lorsque l'administration pourra s'occuper de cet objet. Le plan des chefs-mairies embrassait la construction de trois routes. La première devait être ouverte depuis Sombref (où finit le chemin nouvellement construit par les Namurois entre Gily et Fleurus) et passer par Gembloux, Perwez, Jodoigne et Hougaerde, où commence un pavé qui conduit à Tirlemont. Il est à remarquer qu'on pourrait tirer un grand parti, pour raccourcir le bras de Chaussée entre Gembloux et Perwez, de la haute chaussée romaine qui passe par cette direction et dont les ruines peuvent être utilement et économiquement employées.

La seconde chaussée était indiquée de Gembloux par Nil-pierreux Lausel où elle rencontrerait le grand chemin qui conduit à Wavre et à Bruxelles ; cette route de Gembloux à Lausel pourrait être d'autant plus facilement construite qu'il existe déjà entre ces deux points un large chemin

de terre et qu'on trouve à portée le sable et les pierres propres à cette construction.

La troisième chaussée dont les chefs-mairies proposaient l'ouverture, devait en partant de Louvain et passant par Overryssche et La Hulpe, rejoindre au Mont St. Jean la grande route de Bruxelles à Namur et ouvrirait une Communication directe avec Nivelles et Charleroy.

La seule inspection de la Carte du Département démontre trop évidemment les avantages que présente la construction de ces trois chaussées, pour qu'il soit nécessaire du moins pour le moment d'entrer à cet égard dans de plus longs détails.

(à suivre)